



EVALUER : Pour qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ?

L'inclusion à la lumière du modèle du développement humain et du processus de production du handicap, MDH-PPH

Pierre CASTELEIN, vice-président du Réseau International sur le Processus de Production du Handicap- RIPPH



Mieux **comprendre** la **différence** pour **changer** le monde

- QUI SOMMES-NOUS ?



RiPPH

Réseau international sur le
Processus de production du handicap

- QUEBEC – FRANCE – BELGIQUE – SUISSE

Conseil d'administration

► Exécutif



Jean-Pierre Robin
Président



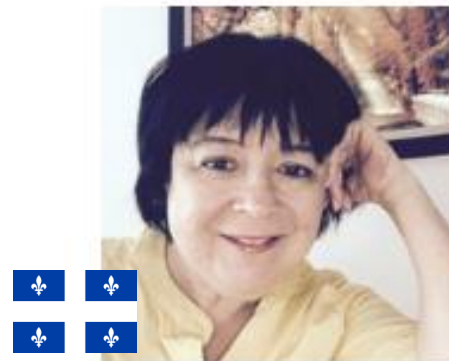
Patrick Fougeyrollas
Conseiller scientifique



Pierre Castelein
Vice-Président – International



Normand Boucher
Trésorier



Line Beauregard
Vice-présidente Québec



Arbi Chouick
Secrétaire

Administrateurs

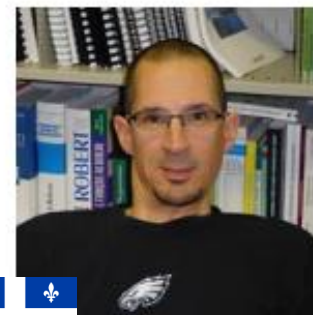


Anne Marcellini

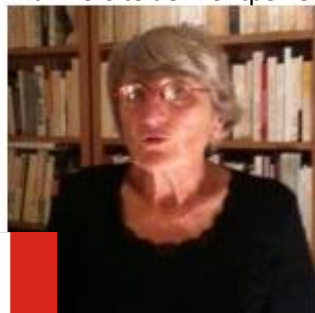
Chercheuse détachée de
université de Montpellier



Annie Lafrenière



Carl Ouellet



Catherine Barral

Ex-responsable du centre
collaborateur OMS



Huques Villeneuve



Jean-Luc Simon
Membre du bureau de
l'European Disability
Forum



Daniel MATHEZ



Selma Kouidri



Philippe Dicquemare (Marseille, France)

Nos objectifs

Soutien au
**développement
des connaissances**



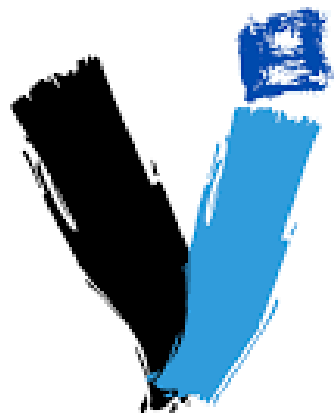
**Diffusion des
connaissances**

Promotion des
droits humains



**Réseautage
international**





VISION INCLUSIVE
Réseau Français sur le
Processus de Production du Handicap



En France – depuis juin 2020



SOMMAIRE

- Partie ① L'ÉVOLUTION DES PARADIGMES DU HANDICAP
- Partie ② LE MDH-PPH ET LA CONVERGENCE AVEC LA CDPH
- Partie ③ L'INCLUSION ET LES RÉPERCUSSIONS SUR L'OFFRE DE SERVICES
- Partie ④ CONCLUSION : LES ENJEUX

Partie

1

L'ÉVOLUTION DES PARADIGMES DU HANDICAP

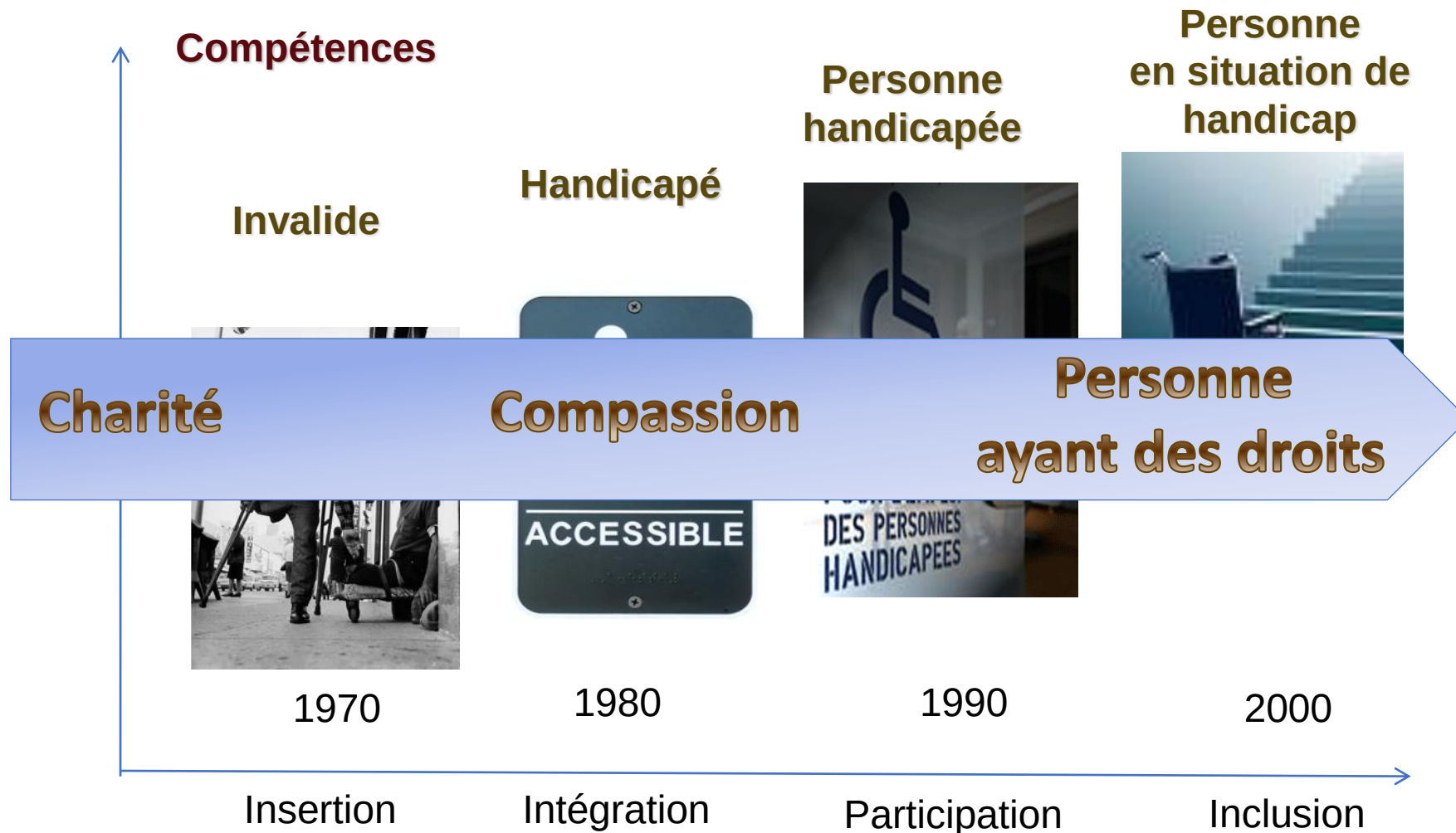
1

Evolution de nos représentations du handicap



1

Evolution de nos représentations du handicap



Les mouvements des personnes handicapées pour le respect de leurs droits humains et la vie autonome

De **nouvelles revendications** apparaissent :

- « **Démédicalisation** » du handicap;
- « **Désinstitutionalisation** »,
- Droit à l'« **Autodétermination** ».
- Droit à une « **Vie autonome** » (*)

(*) **Confusion entre INDEPENDANCE & AUTONOMIE**

AUTONOMIE > « auto » = soi & « nomos » = loi
Autonomie = « **se gouverner** » (choisir, décider, gérer ses dépendances, ...)

Par opposition à ...

Hétéronomie > hétéro = autre & nomos = loi
« **Déléguer à l'Autre** » ses choix, ses décisions, ...



**Edward Verne Roberts
(1949 – 1995)**

1^{er} étudiant, en chaise roulante, à intégrer l'Université de Berkeley en Californie, pour devenir avocat.

Considéré comme **le père du**
« **Mouvement pour la vie autonome** »

Les mouvements des personnes handicapées pour le respect de leurs droits humains et la vie autonome

De **nouvelles revendications** apparaissent :

- « **Démédicalisation** » du handicap;
- « **Désinstitutionalisation** »,
- Droit à l'« **Autodétermination** ».
- Droit à une « **Vie autonome** » (*)

(*) **Confusion entre INDEPENDANCE & AUTONOMIE**

AUTONOMIE > « auto » = soi & « nomos » = loi
Autonomie = « **se gouverner** » (choisir, décider, gérer ses dépendances, ...)

Par opposition à ...

Hétéronomie > hétéro = autre & nomos = loi
« **Déléguer à l'Autre** » ses choix, ses décisions, ...



Edward Verne Roberts
(1949 – 1995)

1^{er} étudiant, en chaise roulante, à intégrer l'Université de Berkeley en Californie, pour devenir avocat.

Considéré comme **le père du**
« **Mouvement pour la vie autonome** »

2 regards sur le HANDICAP

Modèle individuel
BIOMEDICAL

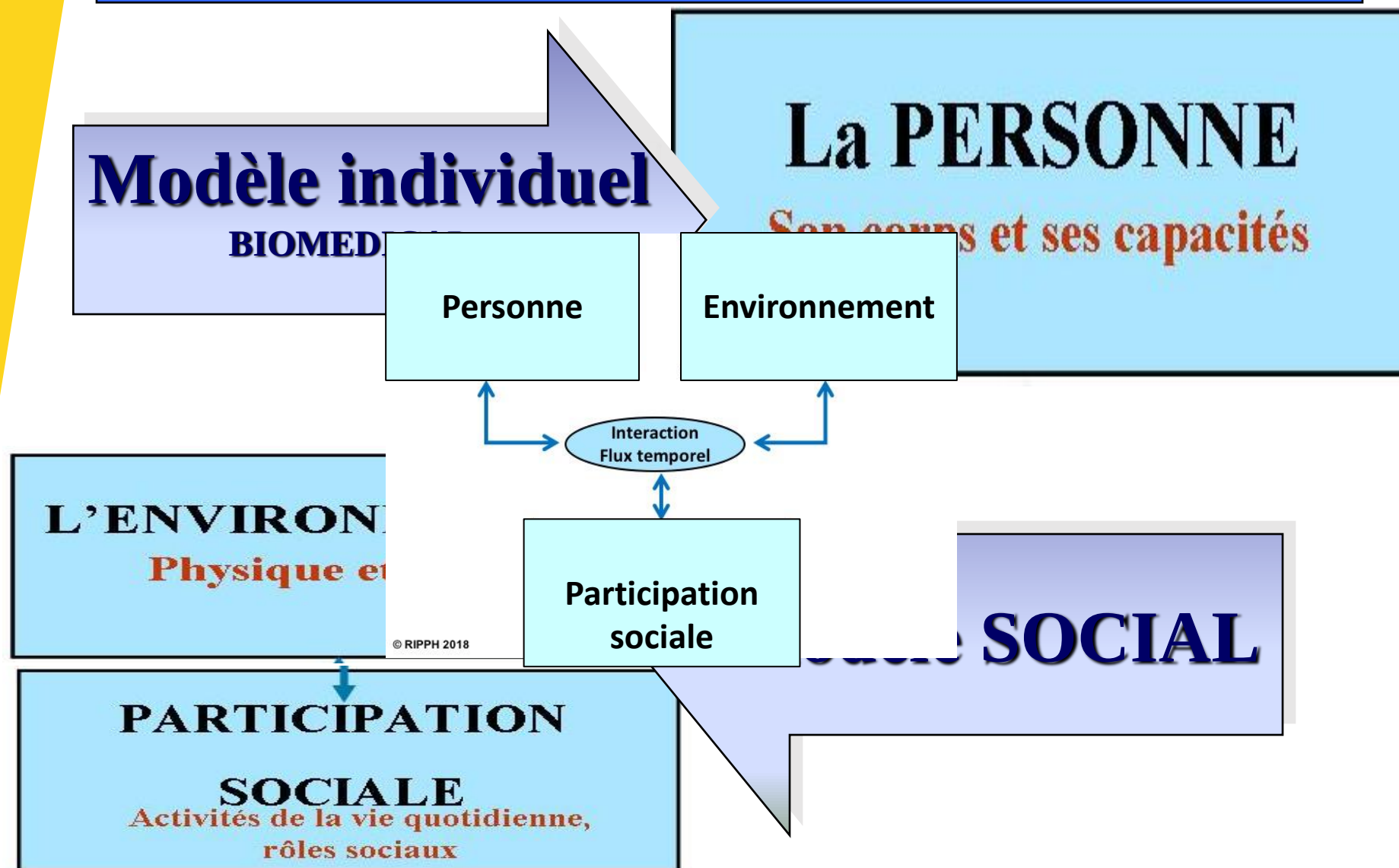
La PERSONNE
Son corps et ses capacités

L'ENVIRONNEMENT
Physique et social

PARTICIPATION
SOCIALE
Activités de la vie quotidienne,
rôles sociaux

Modèle SOCIAL

2 regards sur le HANDICAP



2

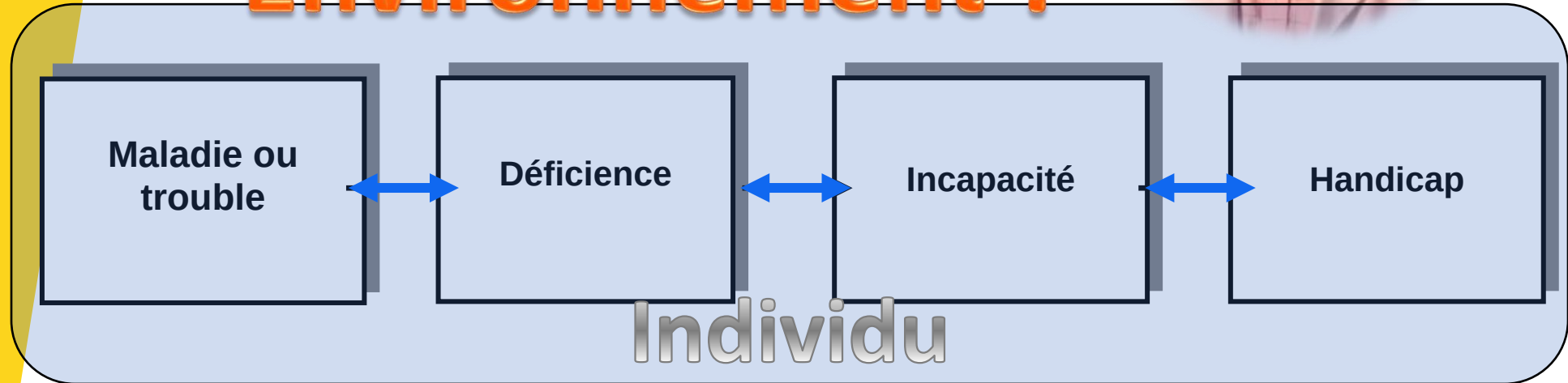
Evolution des CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES

- **1980** : Classification internationale des déficiences, incapacités, handicaps (**CIDIH ou CIH**, OMS)
- **1998** : Processus de production des handicaps (**PPH**, RIPPH, Québec)
- **2001** : Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (**CIF**, OMS)
- **2018**: nouvelle classification internationale du Modèle de Développement Humain et du Processus de Production du Handicap (**MDH-PPH** – RIPPH)

CIDIH 1980 – Philip WOOD
médecin épidémiologiste († 16 juin 2008)



Environnement ?



Handicap :

« c' est le **désavantage social** pour un individu donné qui résulte d'une déficiency ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels) »



1998

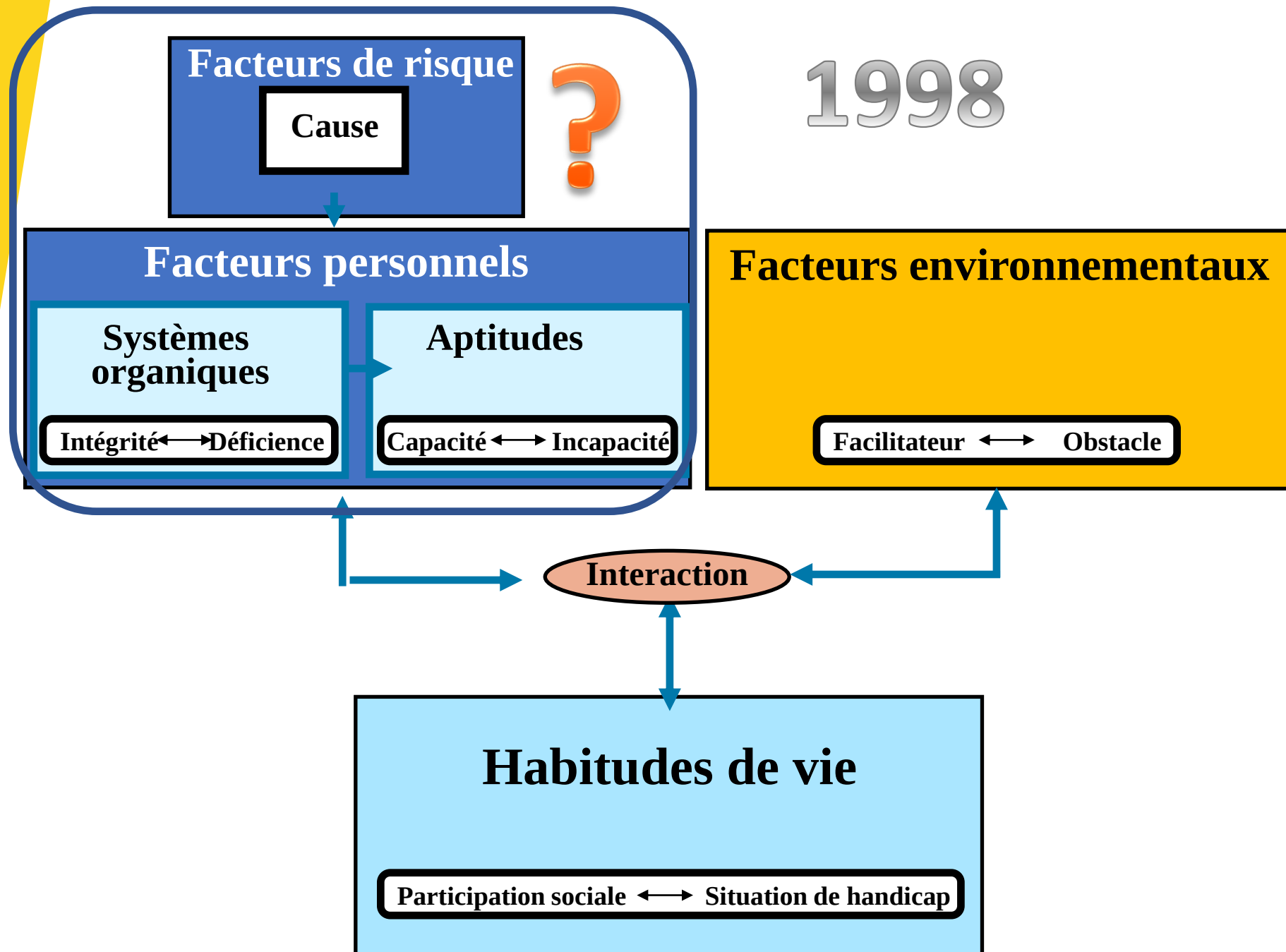
Le modèle du « Processus de Production du Handicap »

Modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne



Patrick
Fougeyrollas

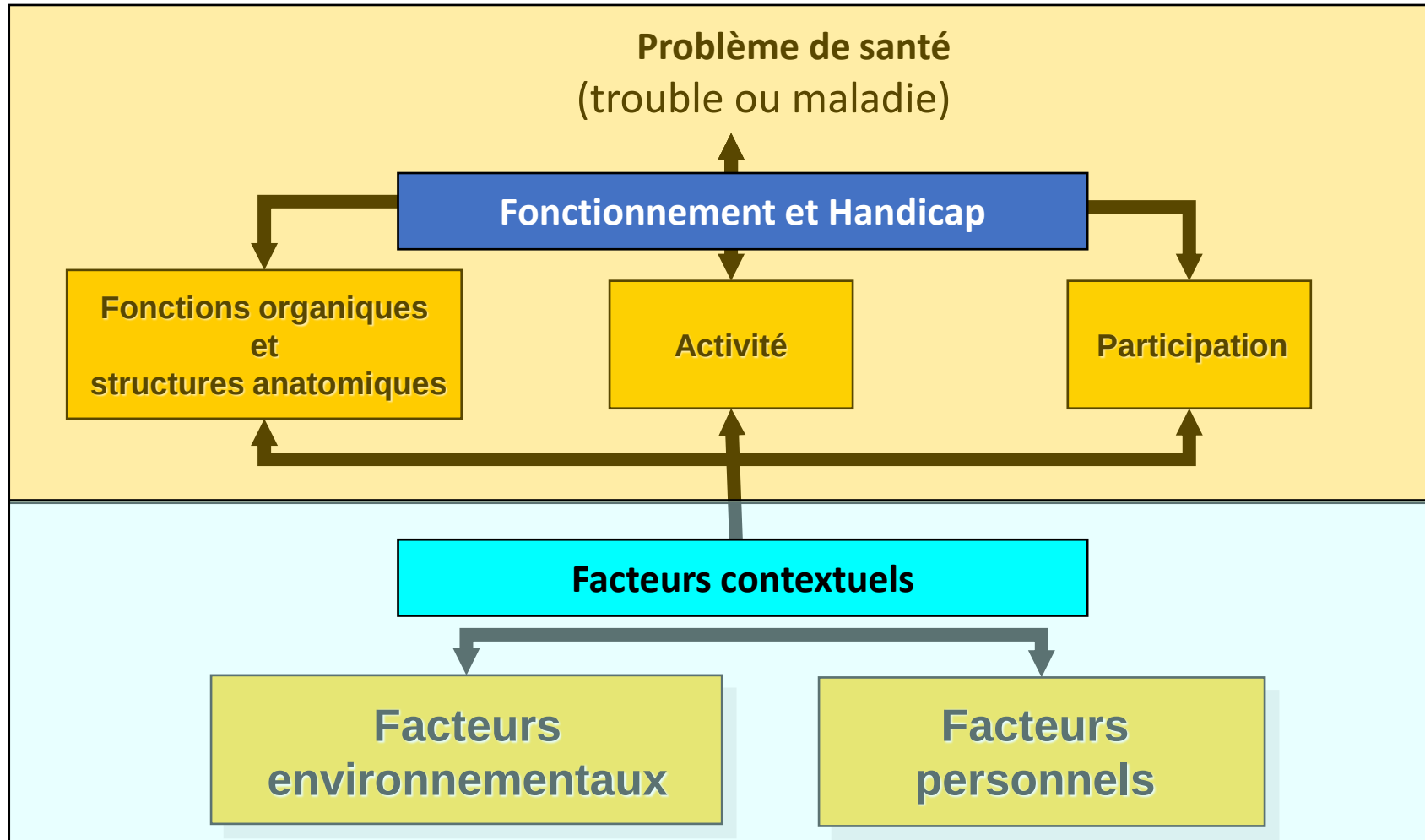




Classification Internationale du
Fonctionnement, du Handicap et de
la Santé

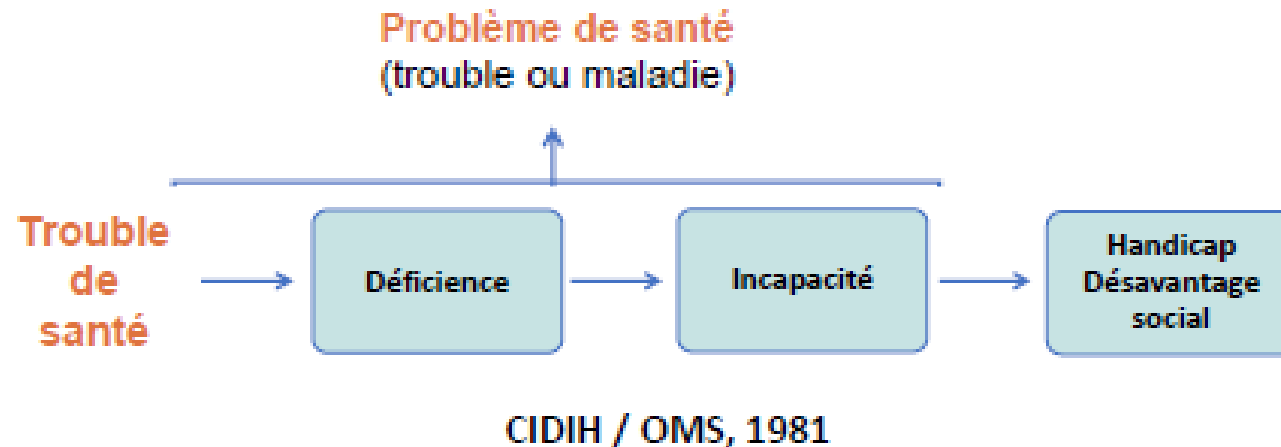


Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé : **CIF** (révision de la CIDIH adoptée par l'OMS en 2001)



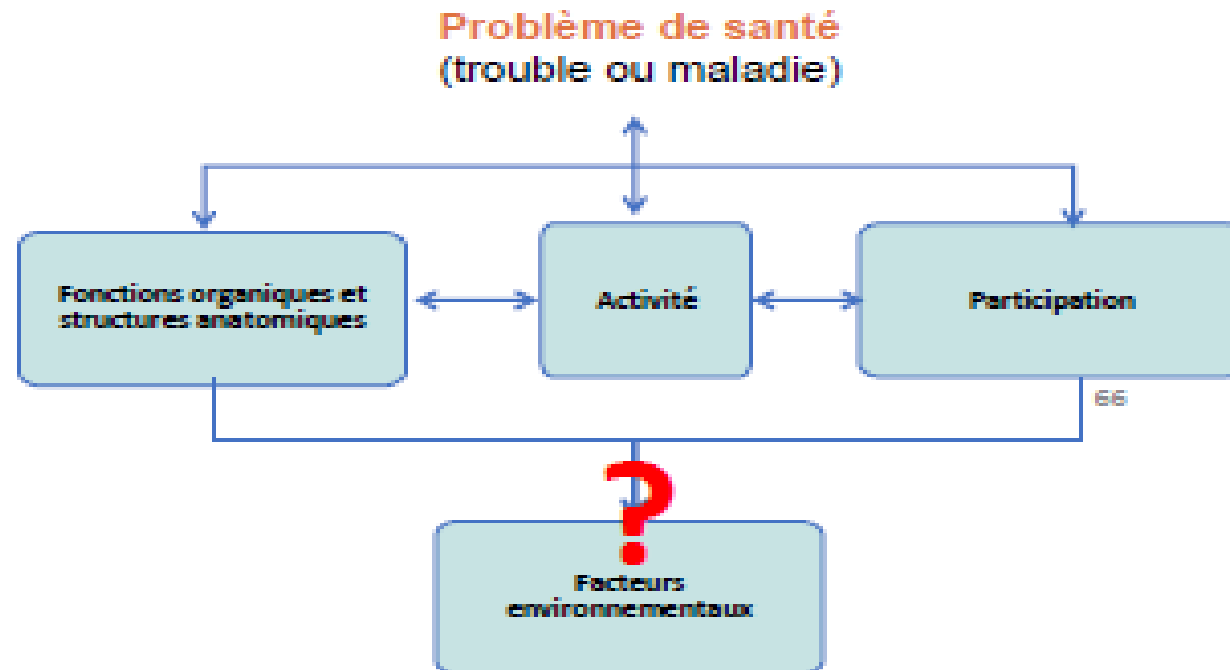
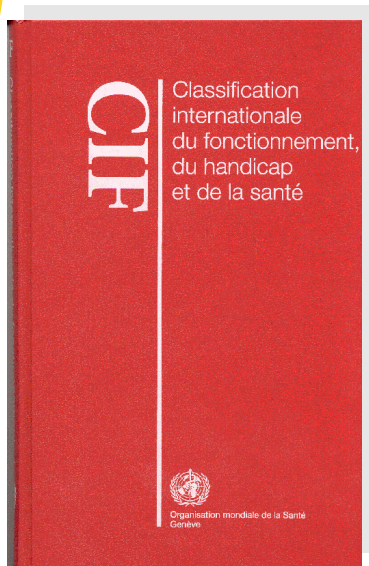
Définition du handicap dans la loi de 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou **restriction de participation** à la vie en société **SUBIE** dans son environnement par une personne **en raison** d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou **d'un trouble de santé** invalidant. »



Définition du handicap dans la loi de 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou **restriction de participation** à la vie en société **SUBIE** dans son environnement par une personne **en raison** d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou **d'un trouble de santé** invalidant. »



Partie 2

LE MDH-PPH ET LA CONVERGENCE AVEC LA CDPH

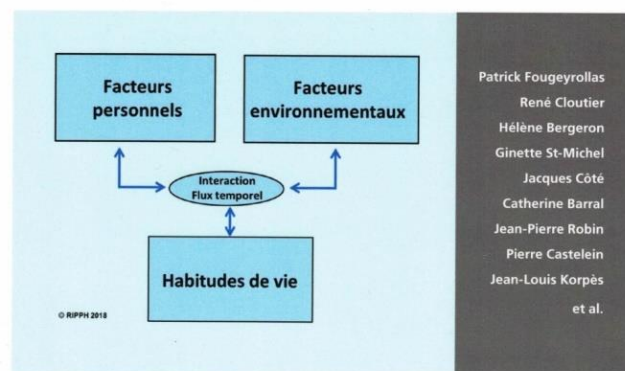
2010

Début de la révision du
modèle de 1998

2018



Classification internationale
Modèle de développement humain –
Processus de production du handicap (MDH-PPH)



2010

Patrick Fougeyrollas

La funambule, le fil et la toile
*Transformations réciproques
du sens du handicap*



Préface de Jean-François Ravaut



Qu'est-ce que le modèle de développement humain ?

MDH ?



Le modèle du développement humain

UNE PERSONNE :

Un enfant, un adulte,un homme, une femme

L'école, l'entreprise, la ville, la maison, la famille



Aller à l'école
 Travailler
 S'occuper de soi
 Cuisiner
 loisirs, ETC...



trauma
développement

maladie

accident

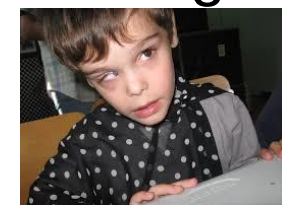


1

Traumatique ou pathologique

2

Donnée biologique congénital



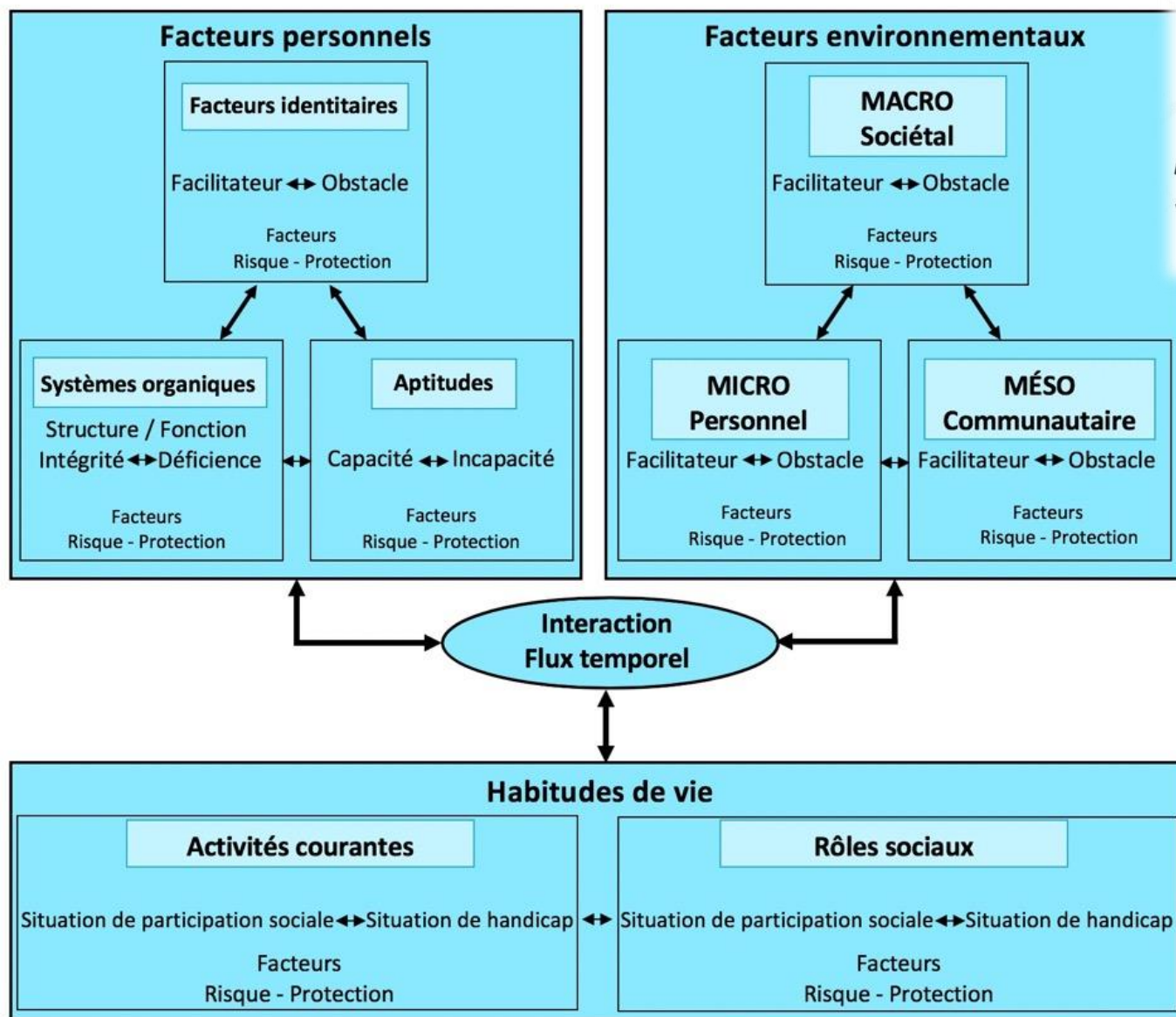
3

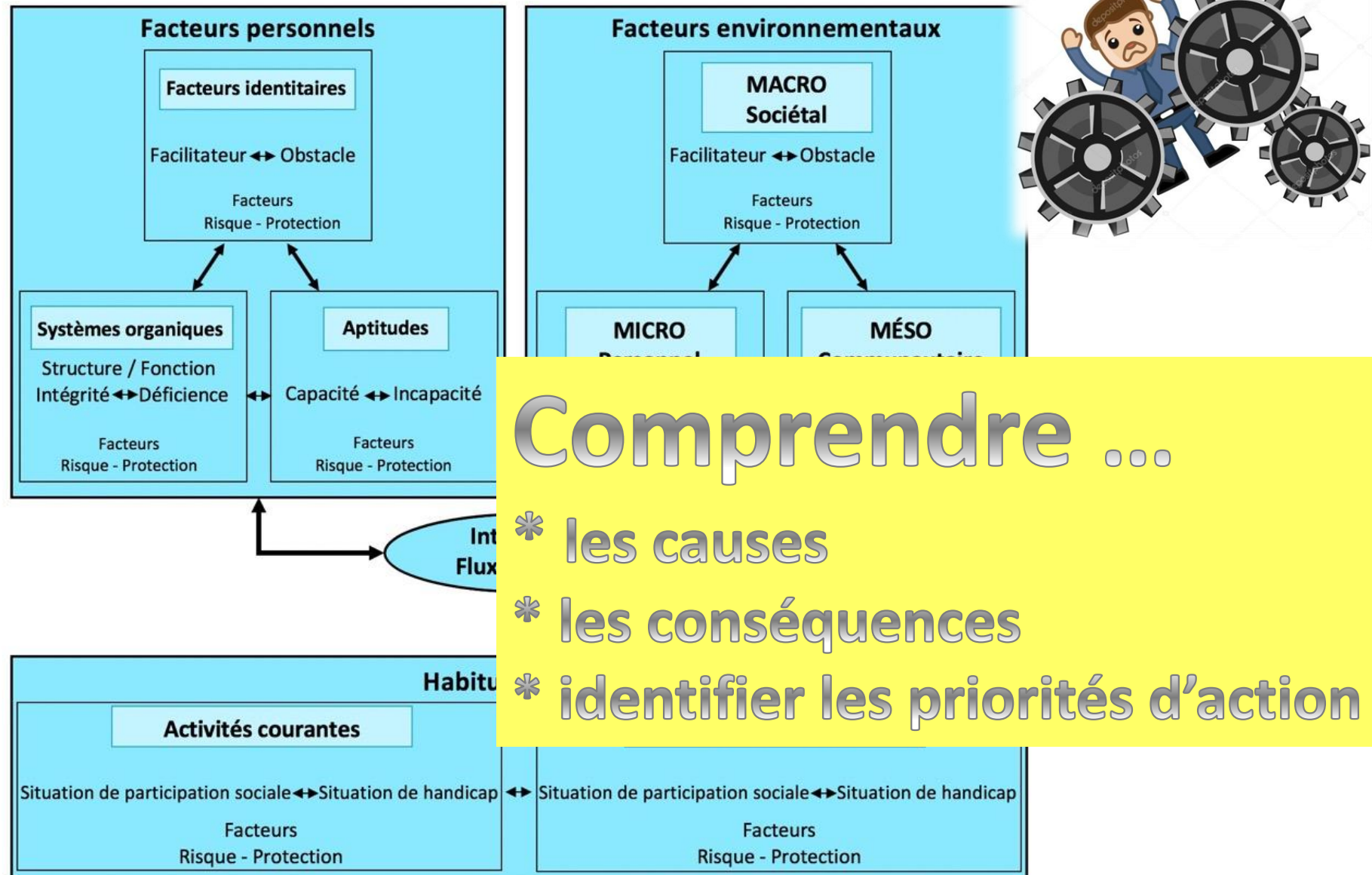
Processus de déséquilibre,
d'inadaptation,...

(dépression, deuil, agression,
toxicomanie, marginalisation
sociale...)



Modèle de développement humain et de processus de production du handicap (MDH-PPH)





Comprendre ...

- * les causes
- * les conséquences
- * identifier les priorités d'action

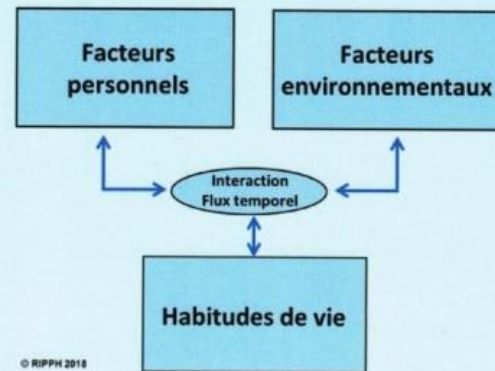
Le modèle du MDH-PPH

Nouveau



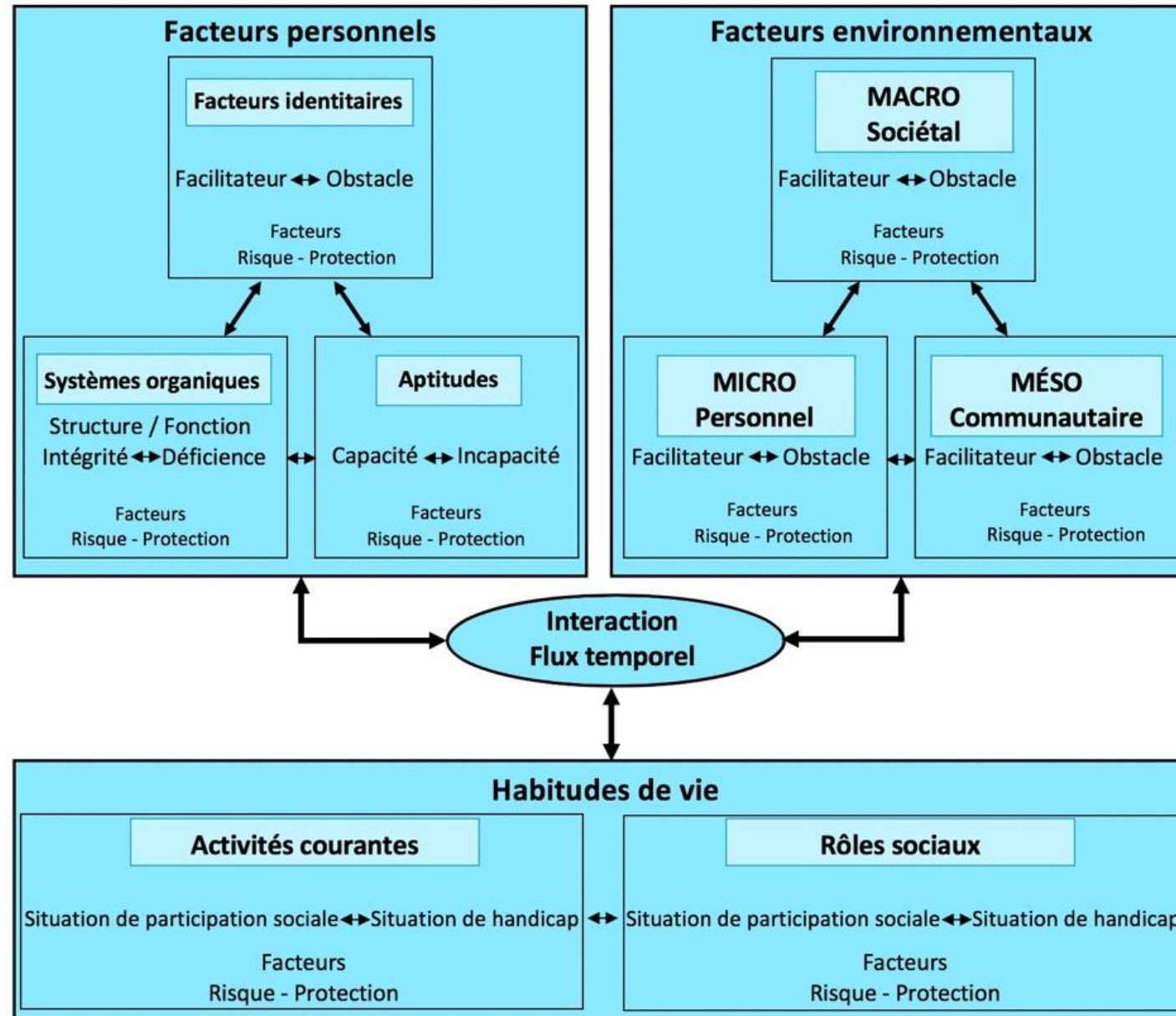
Classification internationale

Modèle de développement humain –
Processus de production du handicap (MDH-PPH)

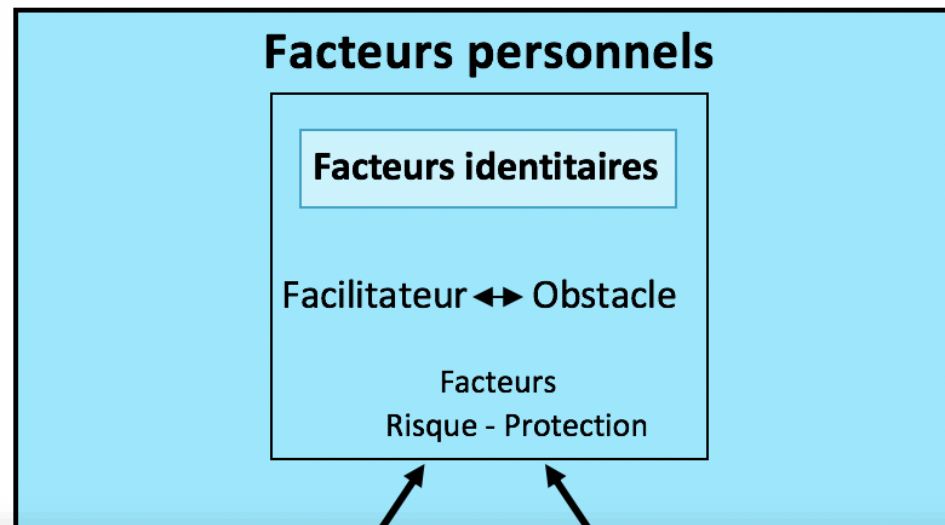


© RIPPH 2018

Patrick Fougeyrollas
René Cloutier
Hélène Bergeron
Ginette St-Michel
Jacques Côté
Catherine Barral
Jean-Pierre Robin
Pierre Castelein
Jean-Louis Korpès
et al.



Nouveau

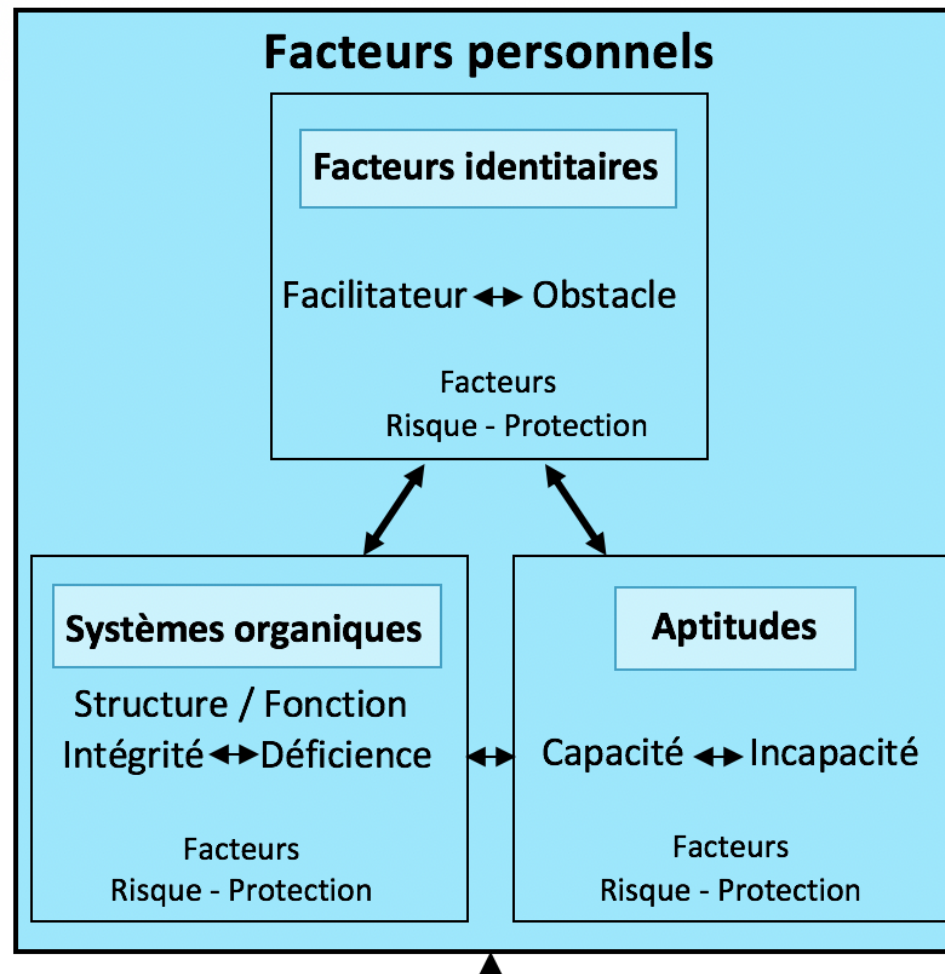


Les grandes catégories de facteurs identitaires

1. Caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles
2. Caractéristiques relevant de l'identité personnelle



Nouveau



- I105 État matrimonial**
Exemples : célibataire, marié(e), conjoint(e) de fait /pacsé(e), séparé(e), divorcé(e), veuf(ve).
- I106 Nombre d'enfants**
- I107 Position dans la famille**
Exemples : enfant, père, mère, grand-père, grand-mère, ...
- I108 Rang de naissance**
Place de la personne dans la fratrie.
Exemples : enfant unique, aîné(e), cadet(te), benjamin(e).
- I109 Niveau d'instruction**
Dernière année d'études accomplies, diplôme, ou niveau de qualification atteint par la personne dans le système d'enseignement scolaire, universitaire ou professionnel.
- I110 Type d'occupation**
Activité(s) rémunérée(s) ou non exercée(s) par la personne.
Exemples : emploi à temps complet, à temps partiel, chômeur, retraité(e), étudiant(e), femme/homme au foyer, activité bénévole, ...
- I111 Statut professionnel**
Exemples : commerçant, artisan, chef d'entreprise, cadre supérieur, cadre intermédiaire, profession intellectuelle, profession libérale, employé, ouvrier, ...
- I112 Type de revenus**
Moyens pécuniaires dont dispose la personne pour assurer son existence.
Exemples : salaire, pension, allocation, ressources personnelles, à la charge d'un tiers, ...
- I113 Montant des revenus**
Annuel
- I114 Statut socioculturel**
Appartenance de fait de la personne à un groupe social (ethnique, régional, confessionnel, ...).
- I115 Mode résidentiel**
Mode de logement de la personne.
Exemples : logement indépendant, demeure chez les parents, en famille d'accueil, en établissement d'accueil, sans domicile fixe, ...
- I116 Statut résidentiel**
Propriétaire, locataire, co-locataire...
- I117 Statut juridique de citoyenneté**
Statut de la personne au regard des droits fondamentaux dans le pays où elle réside.
Exemples : titulaire de la citoyenneté nationale, sous tutelle, sous curatelle, résident(e) étranger(e), réfugié(e), immigrant(e), ...

Caractéristiques attribuées par le contexte



I118 Langue administrative

Langue attribuée administrativement à la personne en fonction de critères officiels tels que le lieu de résidence, la nationalité, l'appartenance à un système scolaire lié à un régime linguistique, ...

I2- Caractéristiques relevant de l'identité personnelle**I201 Identité socioculturelle**

Choix de la personne d'adhérer à un groupe social (culturel, politique, sportif, confessionnel, philosophique, ...) dont elle partage les objectifs et les activités.

I202 Langue d'usage

Choix de la personne d'utiliser un certain mode d'expression et de communication.
Exemples : langue officielle du pays où elle réside, langue maternelle, langue vernaculaire, langue des signes, autres formes de langage non verbal.

I203 Orientation sexuelle

Expression intime et personnelle d'une attirance et du désir sexuel qui peut être déconnecté du sexe biologique ou assigné à la naissance et du genre, profondément vécue par la personne et qui guide ses préférences sexuelles.
Exemples : hétérosexualité, homosexualité (lesbienne, gai), bisexualité, transsexualité, queer, intersexe, asexualité, autosexualité par goût, par contrainte ou par isolement, ...

I204 Caractéristiques physiques, fonctionnelles ou psychologiques

Signes distinctifs dans l'apparence ou le comportement de la personne.
Exemples : pigmentation de la peau, couleur de cheveux, configuration du visage, des membres ou du corps (taille, corpulence), démarche, élocution, langage gestuel ou corporel, tenue vestimentaire,...

I205 Diagnostic

Information(s) diagnostique(s) significative(s) pour la personne ou imposée(s) par l'environnement.

I206 Histoire de vie

Faits temporels personnels qui revêtent une signification et une importance particulières pour la personne.

I207 Objectifs de vie

Aspirations de la personne qui orientent ses choix de vie et d'action.

I208 Valeurs

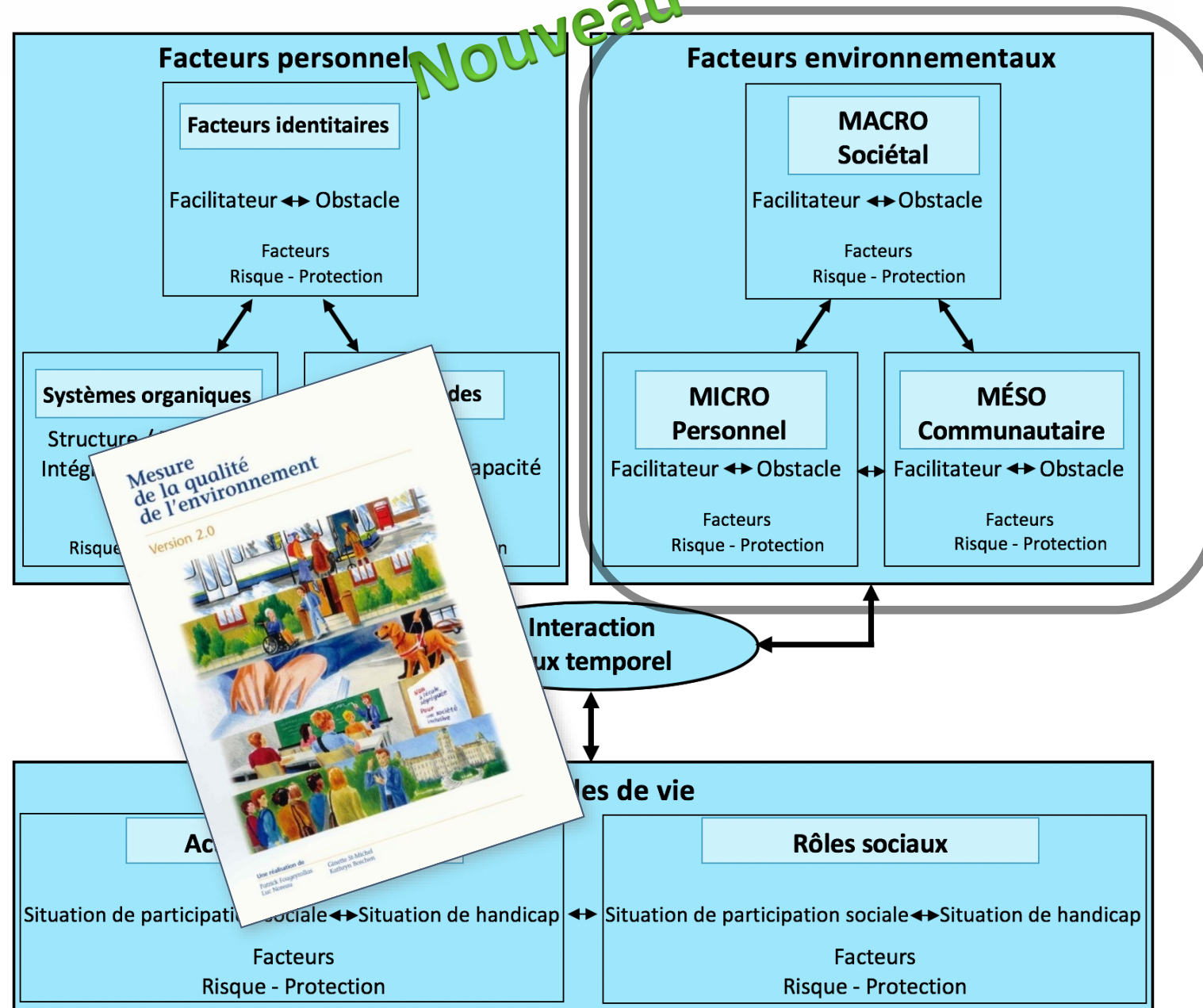
Principes moraux ou codes culturels auxquels la personne se réfère pour juger ses actes et guider sa conduite personnelle.

I209 Croyances

Adhésion de la personne à des dogmes, doctrines ou idéologies religieux, philosophiques, politiques ou scientifiques conférant un sens à l'existence et orientant ses choix de vie personnels.

Caractéristiques exprimées par la personne





MICRO environnement « personnel »

- Le **micro-environnement** personnel correspond aux contextes spécifiques à la personne comme sa famille immédiate, ses proches, son domicile, son poste d'étude ou de travail soit tous les contextes qui lui sont propres et *peuvent être spécifiquement adaptés à ses besoins.*



Ma
Famille



Ma
classe



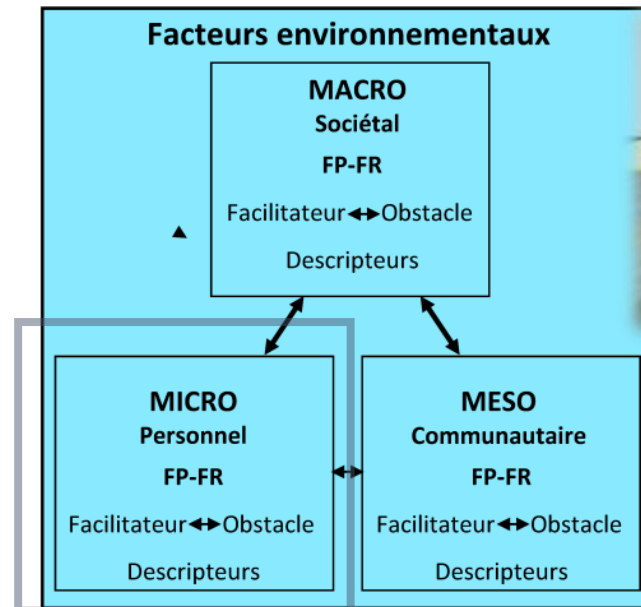
Ma
Maison



Mon poste
de travail



Ma
voiture



MÉSO environnement collectif

L'école, l'usine, le quartier, le club de foot, l'attitude et la compétence des acteurs de services (commerces, transport, etc ...) font partie de l'environnement méso communautaire et leur aménagement est réalisé sur un plan collectif qui nécessite **un processus d'aménagement raisonnable**.



Convention relative
aux droits
des personnes handicapées
et Protocole facultatif

Article 2

**Article 24 ; 2c,d,e
Education**



NATIONS UNIES

Le refus d'aménagement raisonnable constitue en soi une source de discrimination.

- Octroi d'un temps supplémentaire pour exécuter une tâche
- Octroi d'un aménagement de l'organisation du travail, des études
- Octroi d'une assistance technologique (équipements adaptés)
- Octroi d'une assistance humaine
- Etc...

On entend par “aménagement raisonnable” les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales (art. 2).

Article 2

Article 24 ; 2c,d,e Education

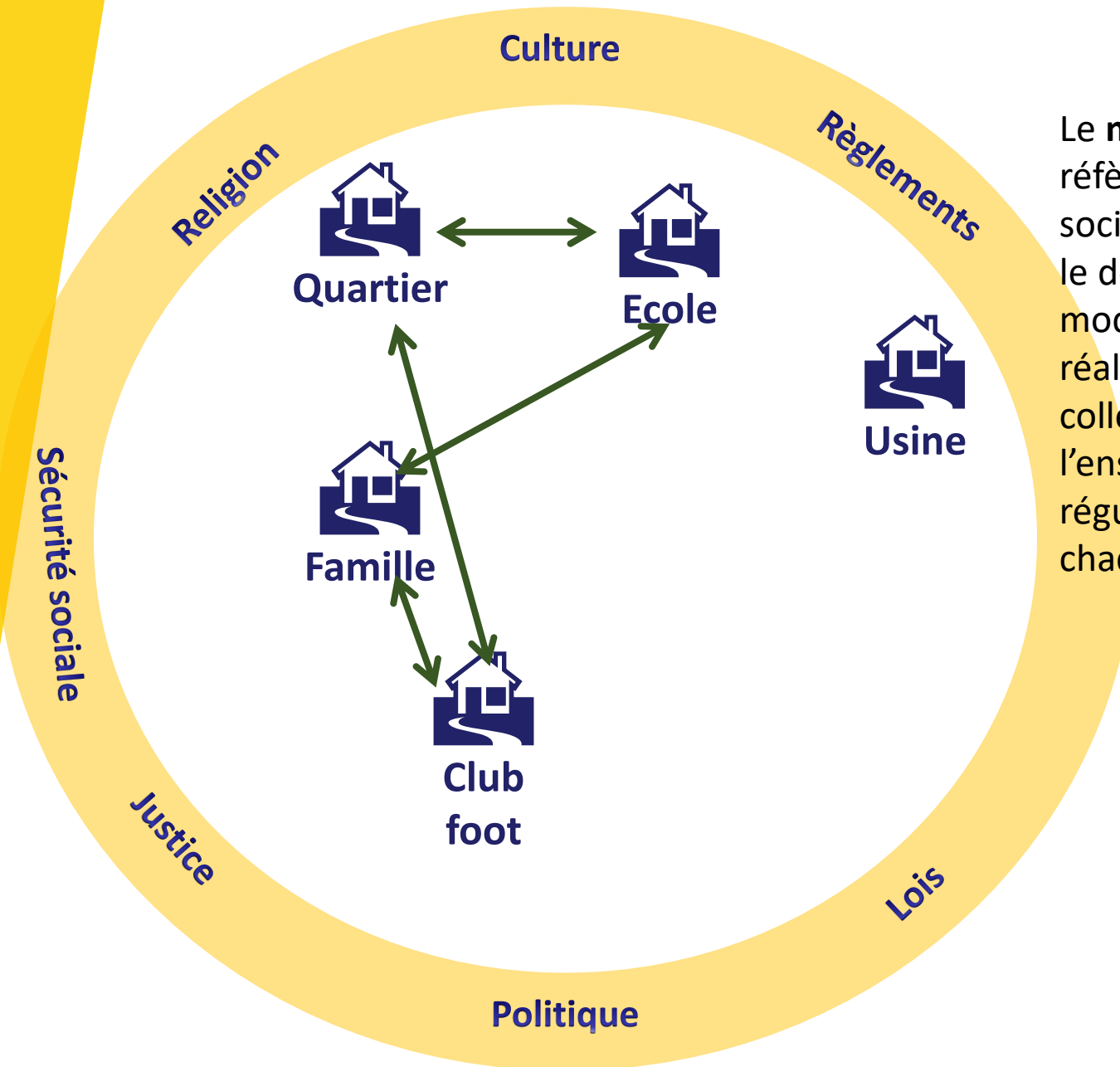


NATIONS UNIES

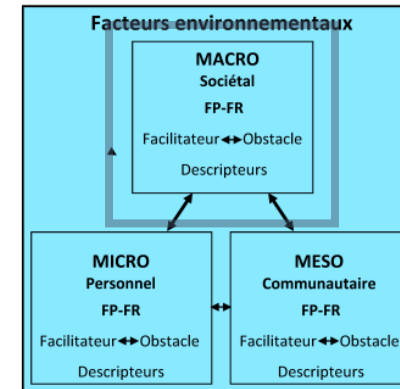
Le refus d'aménagement raisonnable constitue en soi une source de discrimination.

- Octroi d'un temps supplémentaire pour exécuter une tâche
- Octroi d'un aménagement de l'organisation du travail, des études
- Octroi d'une assistance technologique (équipements adaptés)
- Octroi d'une assistance humaine
- Etc...

MACRO environnement « sociétal »



Le **macro-environnement** réfère aux dimensions sociales dont la composition, le développement et les modifications ne peuvent se réaliser sur le plan local d'une collectivité et concerne l'ensemble de la société tout en régulant la vie sociale de chaque citoyen.



« **Un facilitateur** correspond à un facteur environnemental qui favorise la réalisation des habitudes de vie »



Facilitateur ?

**Facteurs
environnementaux**

Facilitateur ↔ Obstacle

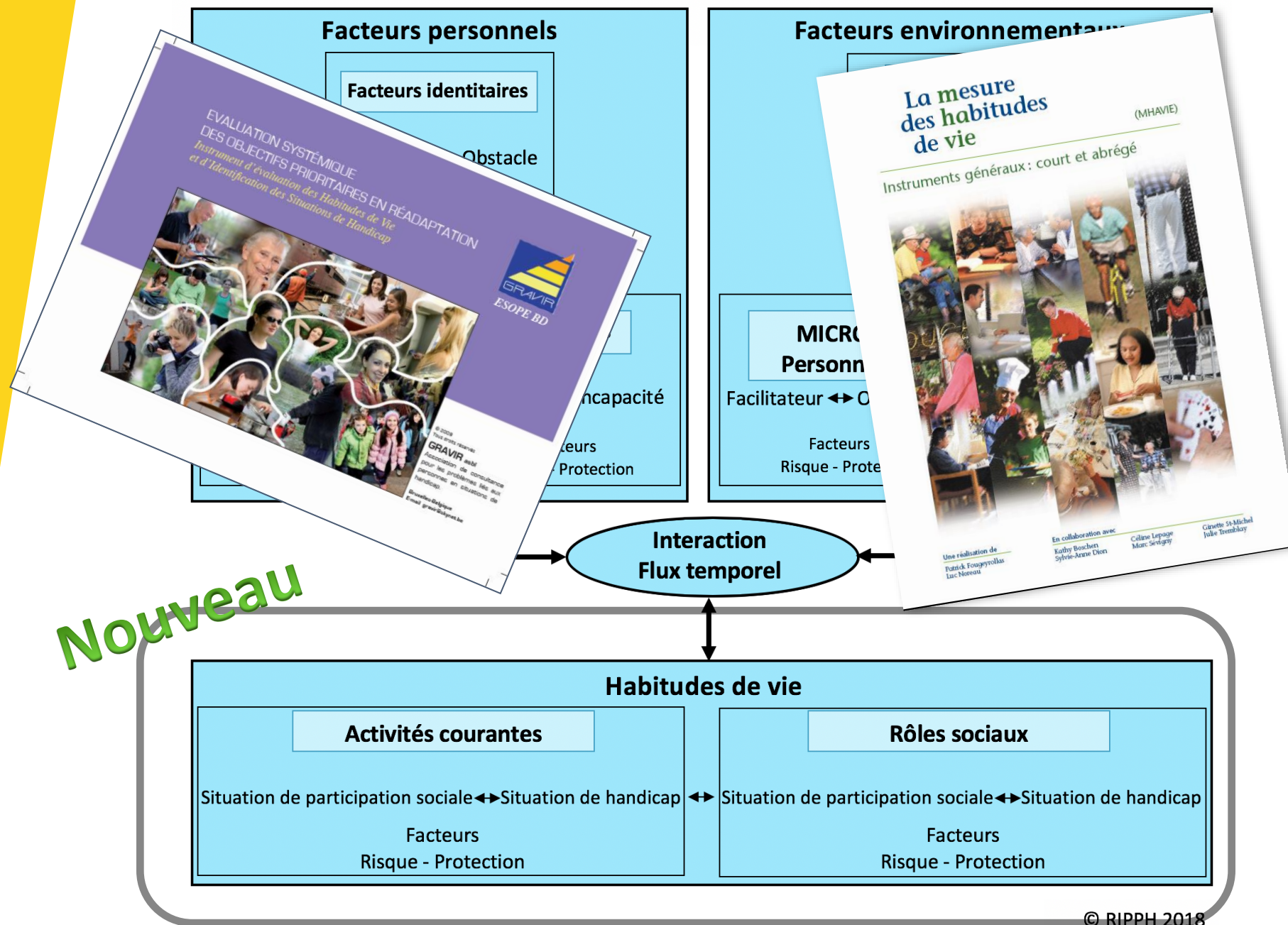


Obstacle ?



Attitude

« **Un obstacle** correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie »





Paul prépare seul les repas qu'il choisit selon ses goûts et ses moyens financiers.

« **Une situation de participation sociale** correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie. »

> les habitudes réalisées facilement et de façon satisfaisante pour la personne et/ou son environnement



Habitude de vie

Participation sociale ↔ **Situation de handicap**



Marie n'arrive pas à se laver seule et elle dépend de la disponibilité de son compagnon qui travaille.

Une situation de handicap correspond à la réduction de la **réalisation des habitudes de vie**, résultant de l'interaction entre les **facteurs personnels** (les déficiences, les incapacités et les facteurs identitaires) et les **facteurs environnementaux** (les facilitateurs et les obstacles)

Habitude de vie

> les habitudes réalisées difficilement (ou non réalisées) et de façon **INSatisfaisante** pour la personne et/ou son environnement

Participation sociale ↔ **Situation de handicap**

Que pensez de l'utilisation du concept de ... ?

situation de handicap moteur ...

situation de handicap sensoriel ...

situation de handicap intellectuel ...

**Réduction
du concept
aux déficiences
et
aux incapacités
de la personne**



Habitudes de vie

Participation sociale

Situation de handicap

Faire la différence entre ... le **STATUT SOCIAL** de personne handicapée

>>> *expertise médicale de
l'invalidité*



Une situation de handicap correspond à la réduction de la **PARTICIPATION SOCIALE**, résultant de l'interaction entre les **facteurs personnels** (les facteurs identitaires, les déficiences et les incapacités) et les **barrières environnementales** (obstacles physiques, obstacles administratifs, obstacles culturels, obstacles financiers, les attitudes, etc ...)



**Faire la différence entre ...
le **STATUT SOCIAL** de personne
handicapée**

**>>> expertise médicale de
l'invalidité**



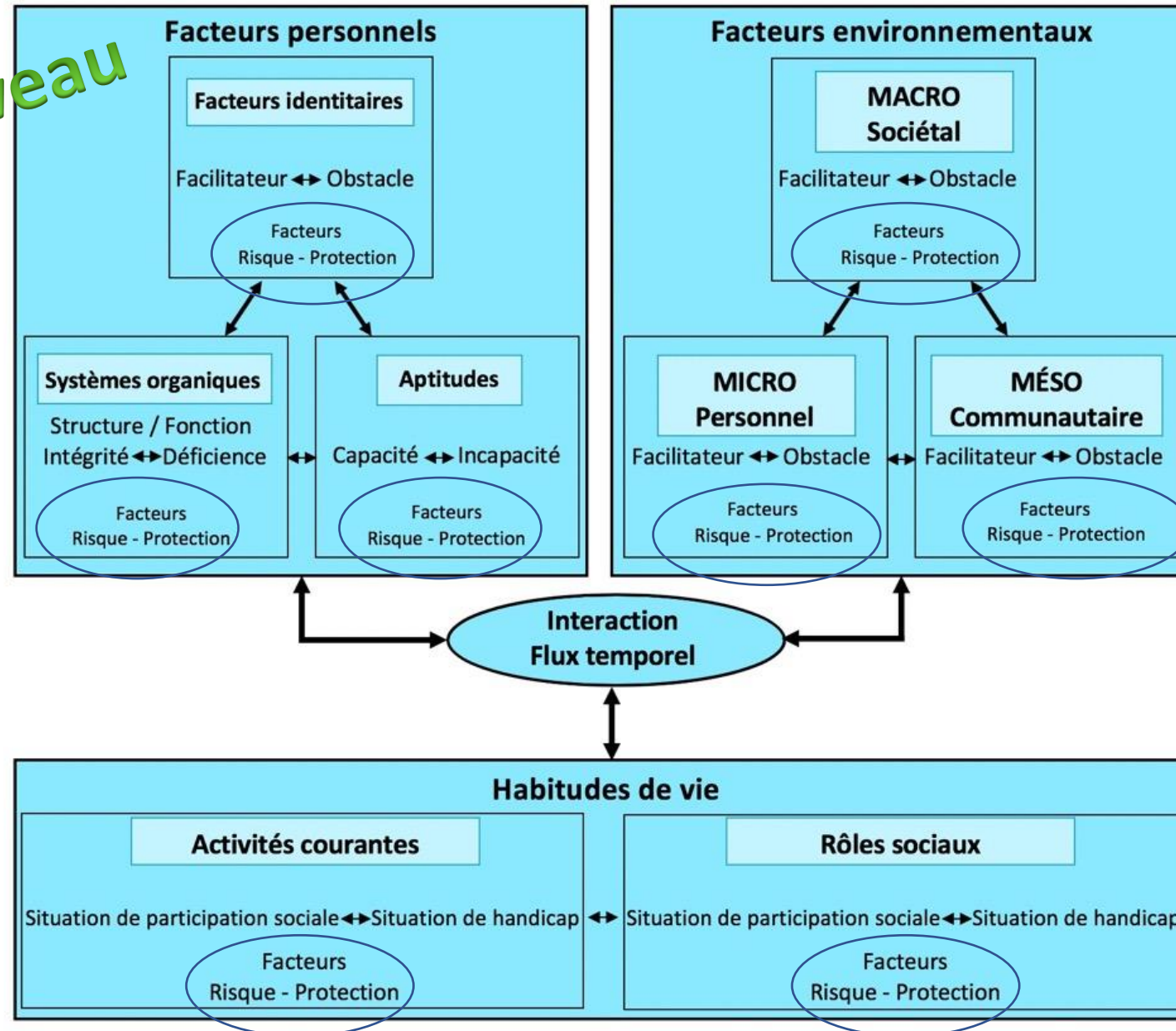
**Personne en situation de handicap!!!!!!
Un statut figé dans l'espace et le temps ???
Personne vivant des situations de handicap ...
« **personne en situationS de handicap** »**

**Une situation de
handicap** correspond à une
réduction de la capacité
PARTICULIÈRE

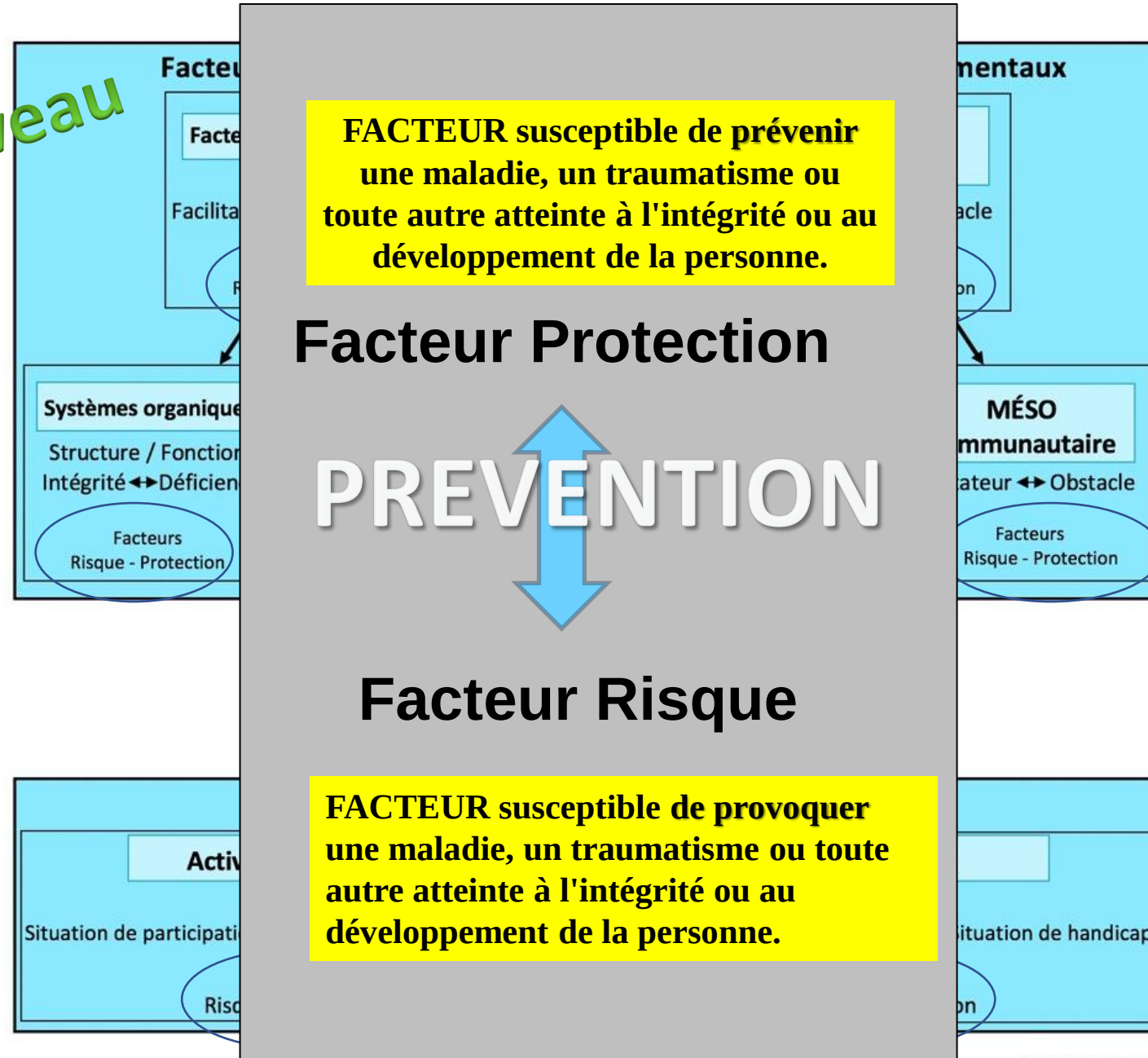
... et les
...
...
... physiques, obstacles
... stratifs, obstacles culturels,
... obstacles financiers, les attitudes, etc ...)



Nouveau



Nouveau



IL N'Y A PAS ...

**Les personnes
handicapées**



**... 2 MONDES
DIFFÉRENTS !**

**Les personnes
âgées dépendantes**



IL N'Y A PAS ...



**... 2 MONDES
DIFFÉRENTS !**

**Les personnes
handicapées**



**Les personnes
âgées dépendantes**



Situations de handicap pour...

- Se déplacer en rue
- Se rendre dans un magasin
- Réaliser ses soins personnels
 - Etc ...

IL N'Y A PAS ...



**... 2 MONDES
DIFFÉRENTS !**

**Les personnes
handicapées**

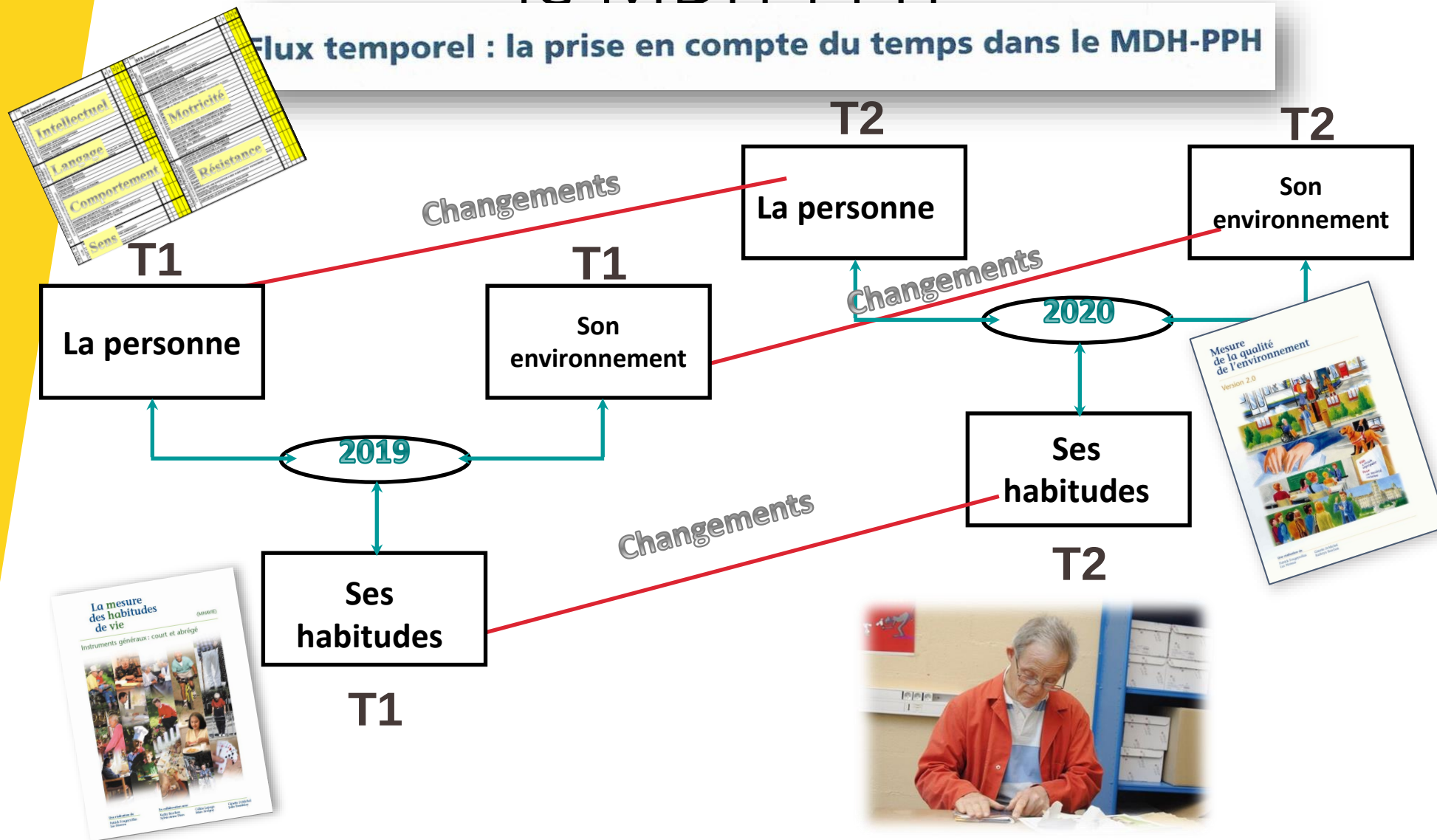


**Les personnes
âgées dépendantes**



Observer le changement avec le MDH-PPH

Flux temporel : la prise en compte du temps dans le MDH-PPH



Les applications du MDH-PPH ...

Au plan

individuel



Projets personnalisés ...

Les applications du MDH-PPH ...

Au plan

individuel



Projets personnalisés ...

Au plan

collectif

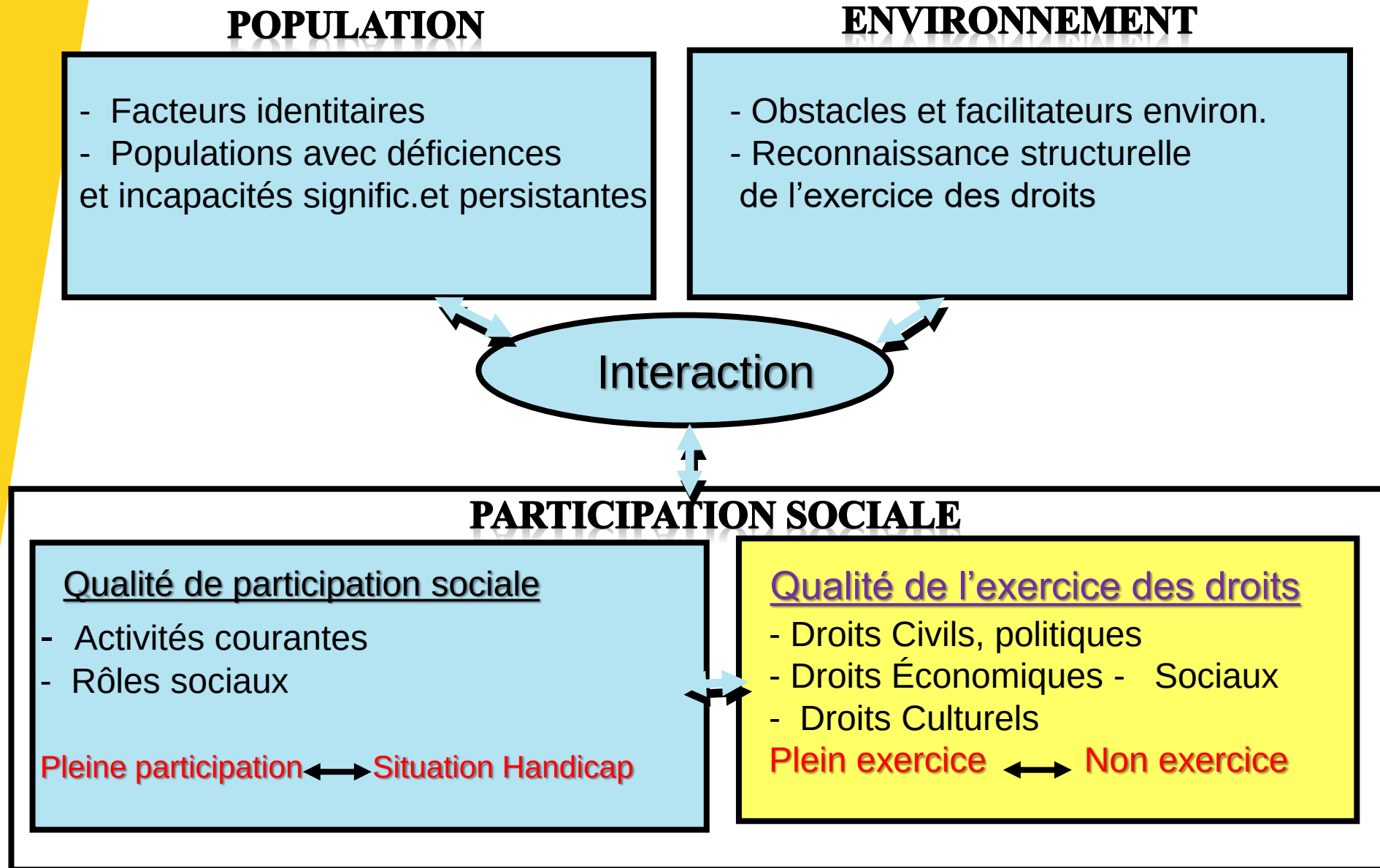


Diagnostic local participatif ...

Enquêtes de population...

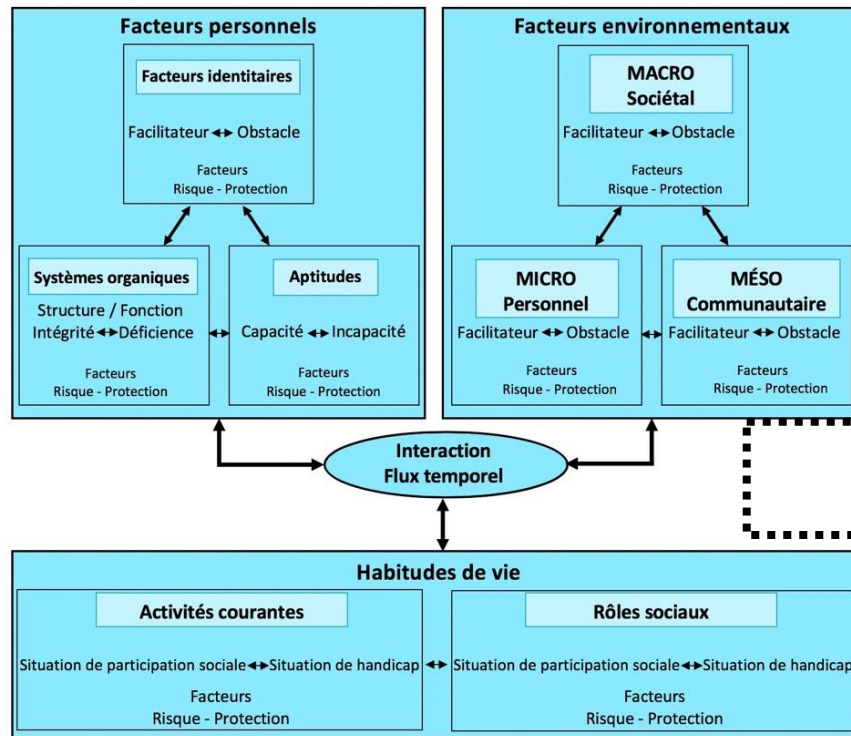
Stratégies inclusives ...

Comprendre **les déterminants collectifs** et agir
pour la qualité de la participation sociale et de l'exercice des droits



Le modèle du MDH-PPH est cohérente avec la Convention car il rend impossible de déduire une relation de cause à effet entre les facteurs personnels et les possibilités de réalisation des activités et rôles sociaux, sans prise en compte des variables environnementales

Modèle de développement humain et de processus de production du handicap (MDH-PPH)



© RIPPH 2018

Convention relative
aux droits
des personnes handicapées
et Protocole facultatif

Mes droits



NATIONS UNIES

13/12/2006

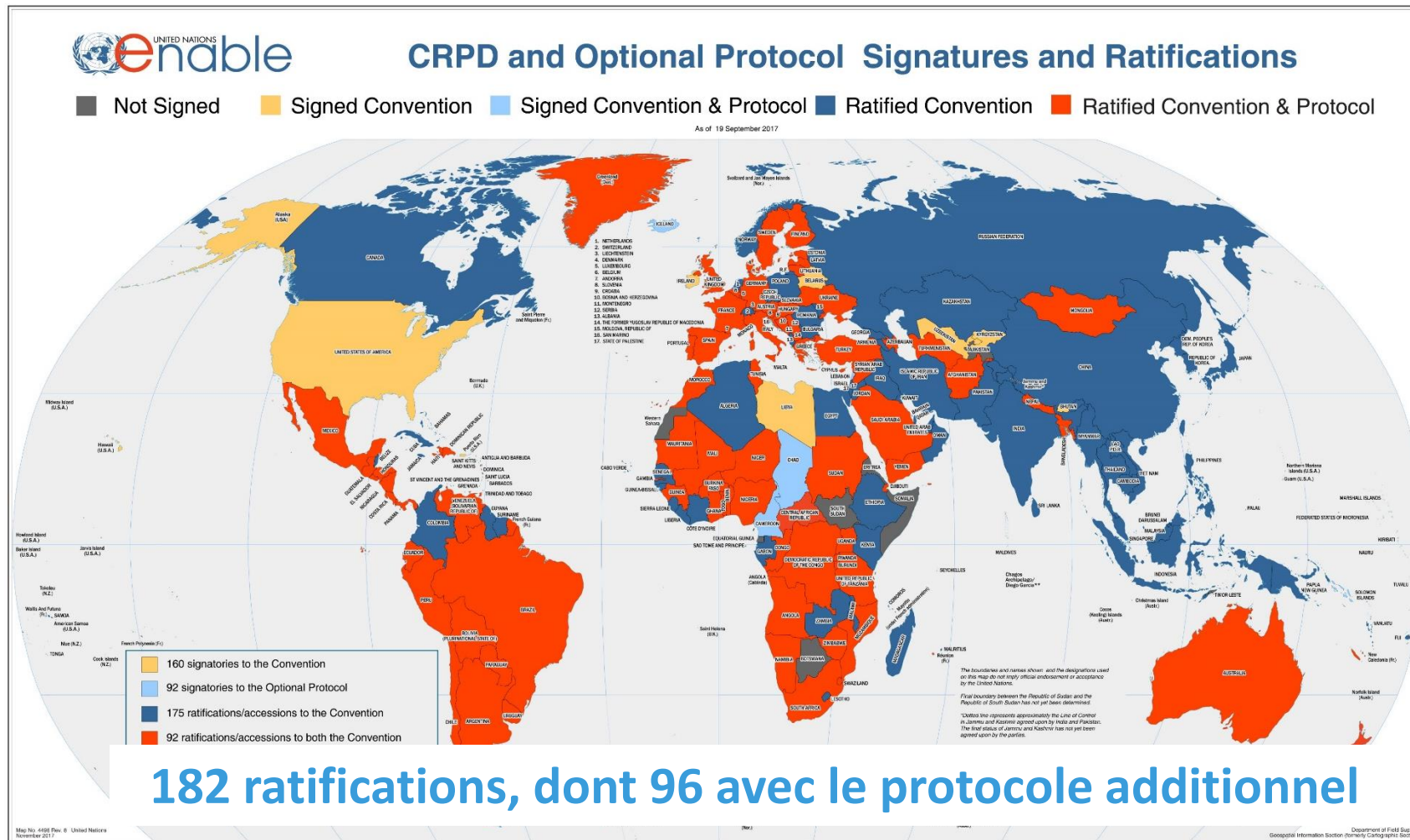
Convention internationale relative aux droits des *personnes handicapées* »



182 ratifications, dont 96 avec le protocole additionnel

13/12/2006

Convention internationale relative aux droits des *personnes handicapées* »



182 ratifications, dont 96 avec le protocole additionnel

Qu'est-ce que le Protocole facultatif?

Le Protocole facultatif investit le Comité des droits des personnes handicapées du pouvoir de connaître de plaintes individuelles faisant état de violations de tous les droits énoncés dans la Convention si la personne a épuisé les voies de recours au niveau national. Les États Parties à la Convention doivent signer et ratifier le Protocole séparément, et doivent être parties à la Convention pour devenir parties au Protocole facultatif. Comme cela a été dit précédemment, au 1^{er} juillet 2008, il y avait 18 États Parties au Protocole facultatif, qui est entré en vigueur le 3 mai 2008.

Ratification également du protocole facultatif

L'Etat français accepte la possibilité de recours externe contre lui si les engagements qu'il a pris en la ratifiant ne sont pas respectés.

Le Droit international : deux types de textes

A PORTÉE OBLIGATOIRE

En acceptant le texte, l'Etat français s'engage à :

- changer s'il le faut ses propres lois, (2002, 2005)
- ou à en créer de nouvelles pour que celles-ci soient en accord avec le texte.

Exemple : la convention sur les droits de l'enfant, la convention relative aux droits des personnes handicapées

SANS PORTÉE OBLIGATOIRE

Règles de conduite que l'État s'engage à respecter

Sans aucune obligation particulière

Exemple : les Règles standards

Le Droit international : deux types de textes

A PORTÉE OBLIGATOIRE

En acceptant le texte, l'Etat
français s'engage à :

- changer s'il le faut ses

SANS PORTÉE OBLIGATOIRE

Règles de conduite que l'État
s'engage à respecter

L'article 55 de la Constitution française précise que :
« *les conventions internationales ont une autorité supérieure
et peuvent être appliquées directement par les tribunaux
nationaux* ».

Ex

ndards

relative aux droits des
personnes handicapées

Mécanisme de suivi prévu par la Convention

* Au plan international (Nations Unies)

- Comité des droits des personnes handicapées
- Rapports périodiques des experts

* Au plan national

- Mécanisme de suivi par les institutions nationales des droits de l'homme
- En France :

- Défenseur des droits et CNCDH
- Rôle du CNCPH
- CFHE
- Groupe de liaison



Une même vision du handicap ...

ONU 2006

Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
(article 1)

« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent **des incapacités**

Personne

Environnement

sensorielles et durables

dont l'interaction **Participation** barrières peut
faire obstacle

à leur pleine et effective participation sociale
sur la base de l'égalité avec les autres. »

Les principes généraux de la Convention

(article 3)

- Le respect de la dignité intrinsèque, **de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes;
- La non-discrimination;
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;**
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
- L'égalité des chances;
- L'accessibilité;
- L'égalité entre les hommes et les femmes;
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé
- Le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Participation

Participer signifie donc prendre part, posséder une part de quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir.

Favoriser la participation signifie donc pas seulement instruire les individus, les soigner, les (ré) éduquer, mais aussi, et peut-être surtout, se préparer à partager une part du pouvoir, de la puissance... » (page 129 ; 1977).

MEISTER A

1977 La participation pour le développement, Paris, éditions économie et humanisme
les éditions ouvrières 176 pages

Partager

Participer signifie donc prendre part, posséder une part de quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir.

Favoriser la participation signifie donc pas seulement instruire les individus, les soigner, les (ré) éduquer, mais aussi, et peut-être surtout, se préparer à partager une part du pouvoir, de la puissance... » (page 129 ; 1977).

MEISTER A

1977 La participation pour le développement, Paris, éditions économie et humanisme
les éditions ouvrières 176 pages

LA FIN DES PROGRAMMES STANDARDISES ...

M.LAFORCADE (*) il faut accepter que...

« chaque établissement crée les conditions pour être dérangé par l'utilisateur »

Mettre en œuvre des pratiques souples et adaptées individuellement aux personnes accueillies dans le cadre de projets personnalisés.

Qu'est ce que la citoyenneté ? édition Gallimard, 2000.

Le propos est extrait de l'article de V.LARMIGNAT : *la participation des usagers. Déjouer les pièges de la rhétorique*, AHS 25 janvier 2002. N°2247

Partie 3

L'INCLUSION ET LES RÉPERCUSSIONS SUR L'OFFRE DE SERVICES



Intégration scolaire ...inclusion scolaire ... éducation inclusive
...école inclusive ... inclusion sociale ... société inclusive ...

De quoi parle-t-on ?

L' inclusion constitue à la foi ***une philosophie et un ensemble de pratiques d'ajustement de l'environnement***

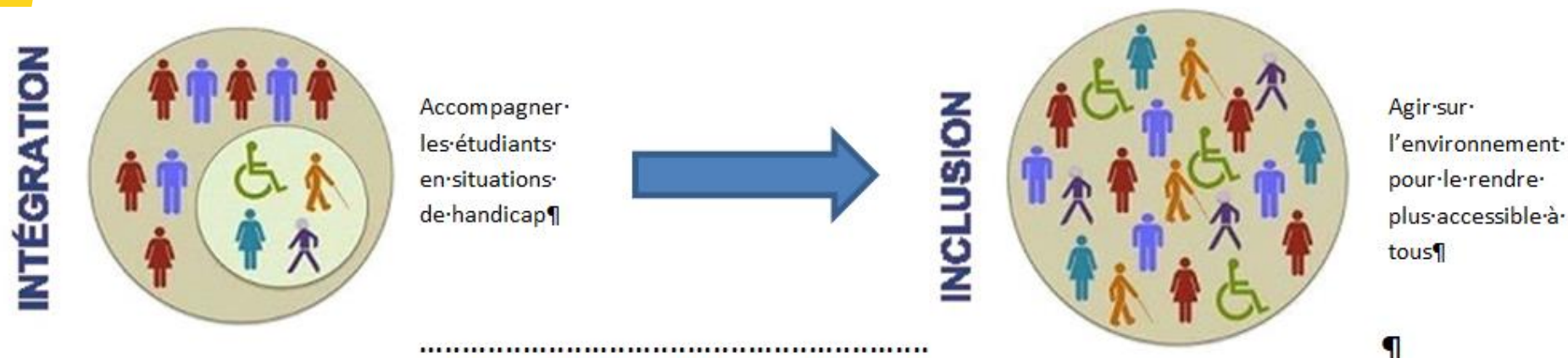


1/ **Un soutien identique** pour toutes les personnes ? >> **EGALITE ?**

2/ **Un soutien INDIVIDUALISE** pour permettre la participation ? >> **INTEGRATION ?**

3/ Une façon différente d'aborder **la conception de l'environnement.** >> **INCLUSION ?**

De l'intégration >>>> à l'inclusion...



Source de l'image : <http://www.francosourd.com/photo/comprendre-le-terme-inclusion>

L'INTEGRATION se traduit par un **accompagnement individualisé** soutenu **par une gamme de services favorisant l'intégration de la personne** dans un environnement, *scolaire, professionnel, de loisirs, ...* le plus « normal » possible.

L'INCLUSION envisage également l'accompagnement individualisé mais œuvre à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs sociaux pour **développer un environnement physique et social qui puisse s'adapter aux besoins de la diversité des individus qui présentent une fragilité dont le handicap.**

Sortir des groupes cibles artificiellement cloisonnés

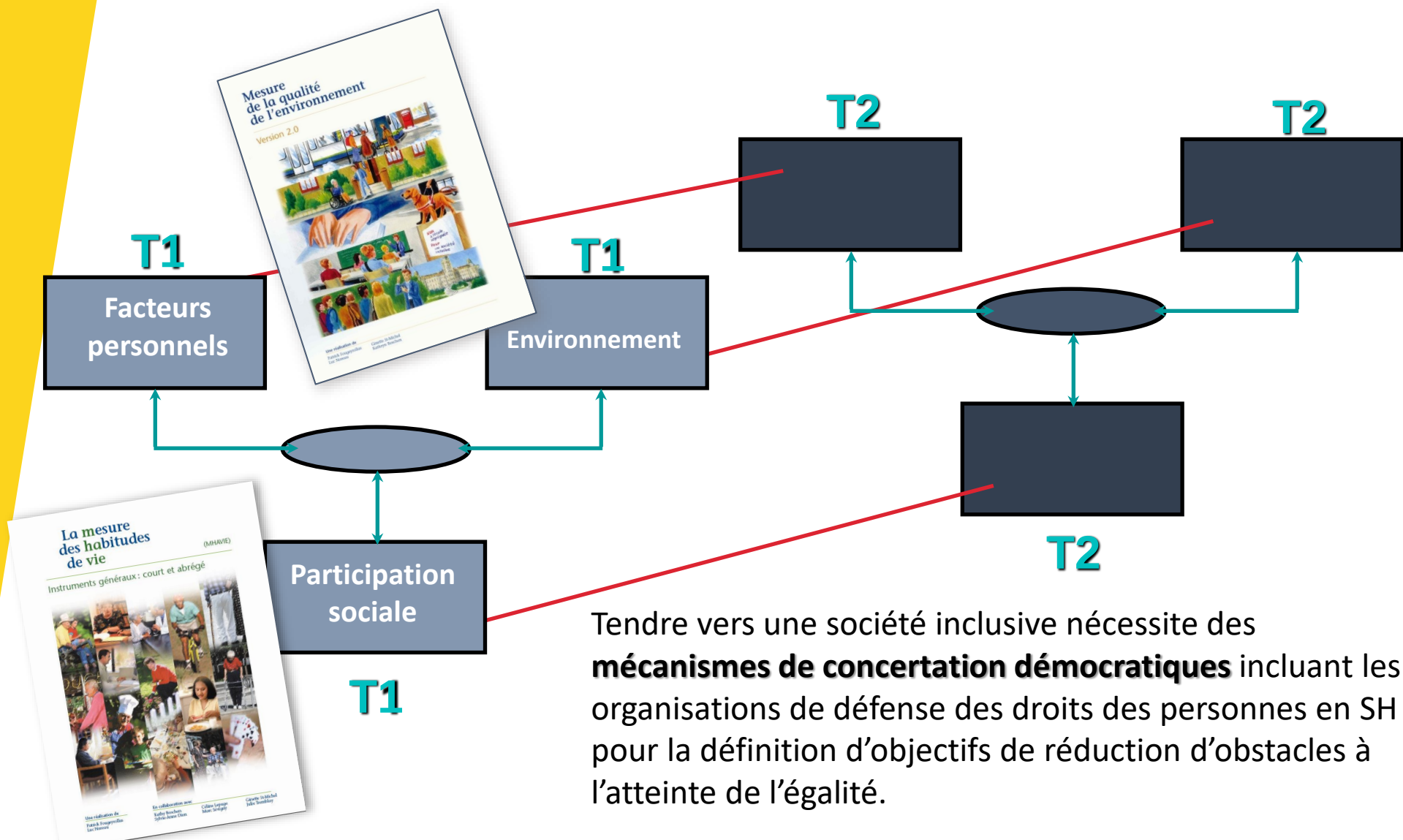
- **L'intégration** propose souvent des mesures en fonction des déficiences présentées par les personnes : *dispositifs pour les « aveugles », dispositifs pour les « sourds », adaptations pour les personnes en « fauteuil roulant », ...* on constate:
 - un *phénomène de normalisation des besoins spécifiques à chaque « catégorie » de personnes sans envisager la singularité de leurs besoins.*
 - *Un risque d'exclure certaines catégories de personnes ayant des besoins tout aussi importants pour leur vie sociale: une maladie chronique invalidante, un problème de santé mentale, ...*



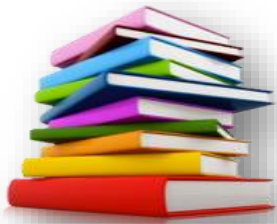
Le MDH-PPH prône une approche inclusive

- Nous préférons parler **d'approche inclusive** puisqu'il s'agit d'une action sur la **qualité de l'environnement** (Physique, social, comportemental) et non du résultat attendu : l'exercice des droits ou la participation sociale des personnes fonctionnellement différentes
- L'approche inclusive signifie: **Bouger les lignes pour tout le monde** donc transformer la société ordinaire selon les principes **de droits humains** réaffirmés par la CDPH
- L'approche inclusive nécessite d'être attentif à ne pas recréer des **inéquités inter catégorielle : sans discrimination signifie aussi sans privilèges**; exercer ses droits signifie aussi assumer ses **responsabilités citoyennes**.
Exemple : les associations dont la visibilité repose sur la nature des déficiences de ses membres et la revendication de privilèges en lien avec ces déficiences.

Répétition de la prise de mesure de changements dans les trois domaines conceptuels: la clé d'une approche explicative de la qualité de participation sociale et de l'exercice des droits



Une approche inclusive = accentuer les interventions **AVEC & SUR** la qualité de l'environnement



Les règles
formelles
et informelles



Aide technique



Aménagement



Aide humaine

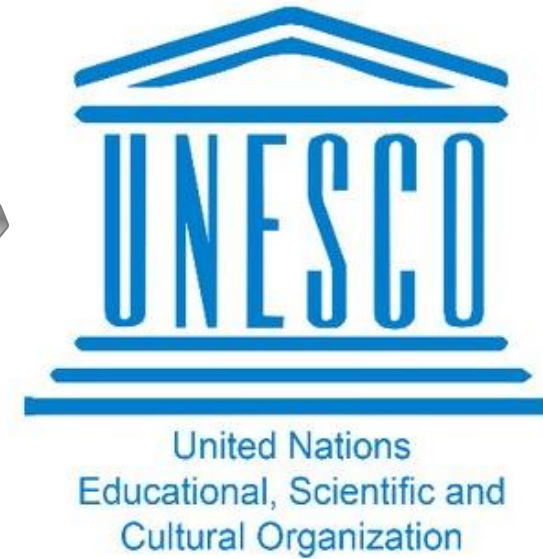


Attitude
Compétences



« *Faire bouger les lignes ...* »

UNESCO (2005) définition de l'éducation inclusive



« La démarche de l'éducation inclusive consiste à chercher ***comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des apprenants.*** »

L'éducation inclusive ... une responsabilité collective !

L'éducation inclusive nécessite des aménagements durables pour créer un environnement éducatif accessible et équitable qui favorise la réussite de tous.

L'adaptation de l'environnement comporte **2 types d'interventions**:

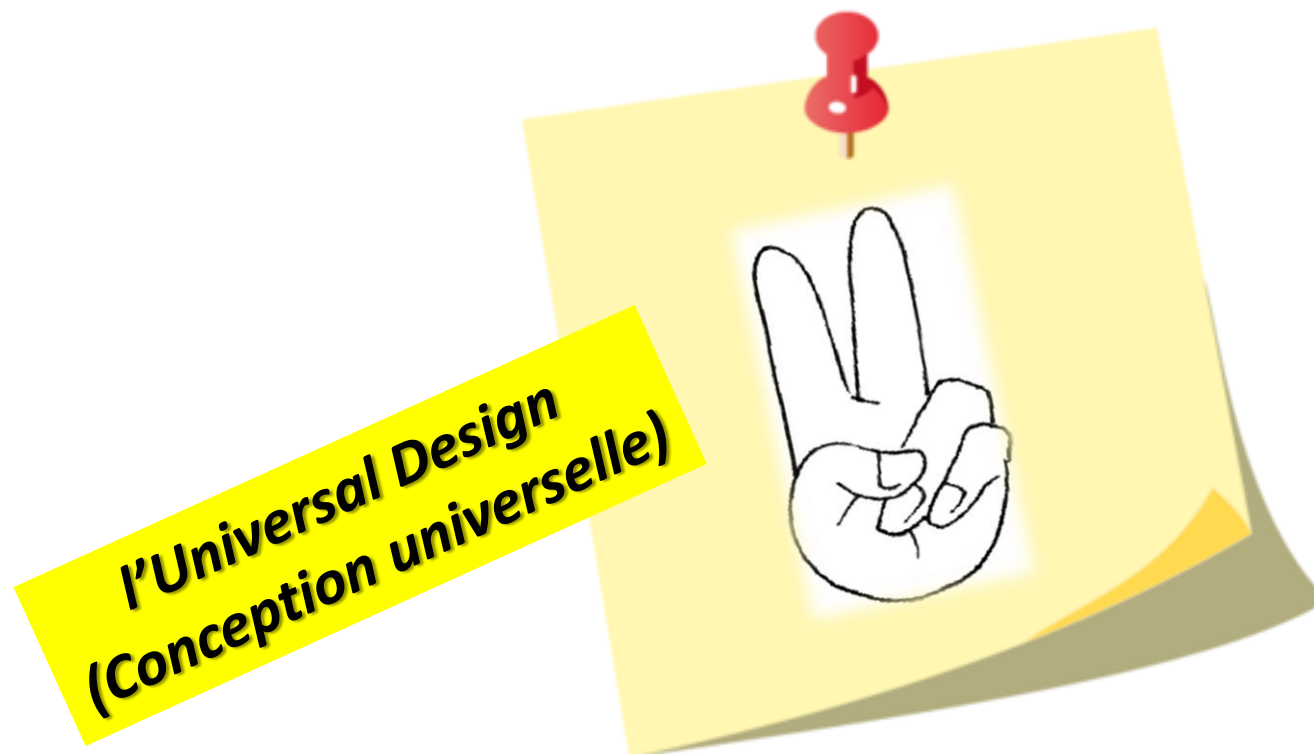
1. **Des aménagements collectifs durables** de l'environnement éducatif en le rendant d'emblée accessible à l'ensemble des élèves / étudiant(e)s (p. ex.: proposer des modalités d'évaluation alternatives permettant un choix individuel).
2. **Des aménagements individualisés ponctuels** pour permettre à un(e) élève / étudiant(e) de surmonter des difficultés particulières en raison de ses limites personnelles (p. ex., réaliser un examen à distance sous supervision, afin de surmonter les difficultés de déplacement...)



3 références pour guider nos aménagements collectifs durables sur l'environnement d'apprentissage



3 références pour guider nos aménagements collectifs durables sur l'environnement d'apprentissage



Les principes de l'Universal Design ou Conception universelle :

Concevoir et élaborer:

- *ses environnements,*
- *ses communications,*
- *ses technologies de l'information,*
- *ses services,*

afin qu'ils soient accessibles, compréhensibles et utilisables **par tous**.

Les 7 principes de la conception universelle



Sécurisé



Respectueux
de la diversité



Confortable
pour tous



Fonctionnel



Esthétique



Compréhensible



Simple

3 références pour guider nos aménagements collectifs durables sur l'environnement d'apprentissage



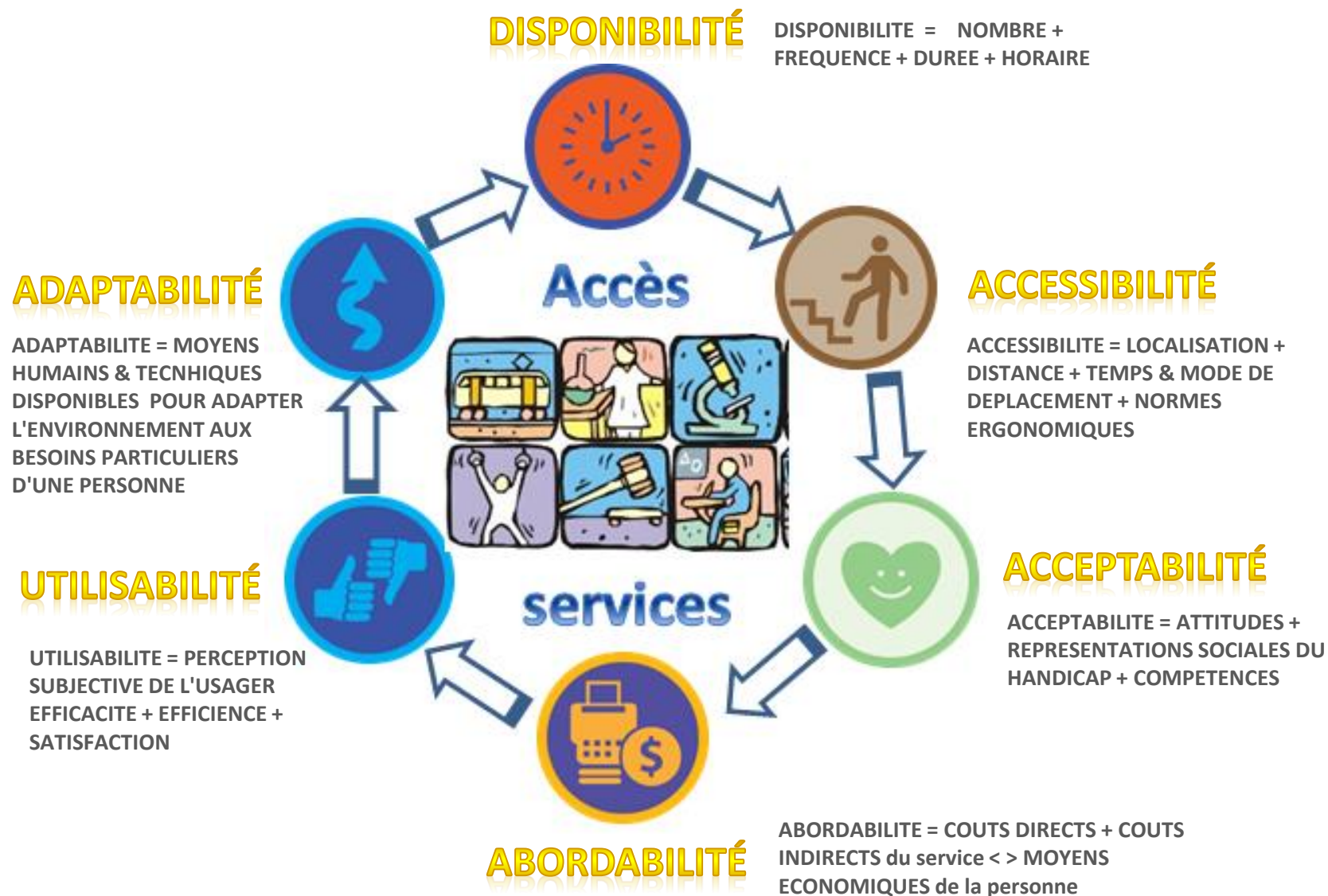


Tous concernés ...



Le concept d'ACCES se compose de 6 dimensions permettant de mesurer la qualité des composantes de l'environnement pour répondre aux besoins des divers groupes de population tels que par exemple les personnes ayant des incapacités intellectuelles, motrices, visuelles, auditives, du langage, psychiques de tous âges.

ANALYSER LA QUALITE DE L'ACCES ... ?



DIMENSIONS	IMAGE symbolique	Définitions des dimensions	 CRITERES A EVALUER	Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DISPONIBILITE		= La possibilité, en nombre et en temps, qu'une personne ou un groupe de population puisse fréquenter ou utiliser dans son milieu de vie divers aménagements, technologies, infrastructures et services. La disponibilité vérifie la présence et la durée d'accès aux facilités. DISPONIBILITE = NOMBRE + FREQUENCE + DUREE + HORAIRE	Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ? <i>(c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Les horaires d'organisation du service (horaire d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			A quelle fréquence le service est-il organisé ? <i>Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? <i>(délai d'attente, délai de réservation, ...)</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ACCESSIBILITE : * spatiale * physique (architecture, urbanisme, technologies, communication)		= L'accessibilité désigne la relation entre l'offre et la demande de services en fonction de la localisation, du temps et du mode de déplacement, de la distance et du coût. L'accessibilité désigne la qualité de l'environnement (infrastructures, services, technologies, ...) à pouvoir être utilisé par divers groupes de population afin de réaliser leurs activités de la vie quotidienne. Accessibilité spatiale ; Accessibilité architecturale ; Accessibilité aux technologies ACCESSIBILITE = LOCALISATION + DISTANCE + TEMPS & MODE DE DEPLACEMENT + NORMES ERGONOMIQUES (architecturales, urbanisme, technologiques, communication,...)	POUR ATTEINDRE LE SERVICE ... Le service est-il éloigné de mon lieu d'habitation ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Existe-t-il un moyen de transport adapté à mes besoins pour atteindre ce service ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			La durée de déplacement vers ce service est-elle raisonnable ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Le coût de transport est-il raisonnable en fonction de mes moyens financiers ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Puis-je entrer et me déplacer dans l'environnement de ce service ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			POUR UTILISER LE SERVICE ... Le service est-il adapté à mes capacités ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			L'équipement lié à ce service est-il facile à utiliser ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DISPONIBILITE



ACCESSIBILITE :

- * spatiale
- * physique



ACCEPTABILITE



ABORDABILITE



UTILISABILITE



25 questions

ADAPTABILITE



CRITERES A EVALUER

Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Très mauvaise situation

Très bonne situation

L'accès au service doit être amélioré car il présente des lacunes importantes selon mon expérience.

L'accès au service est assez satisfaisant (même si certaines choses peuvent être améliorées) selon mon expérience.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Très mauvaise situation

Très bonne situation

Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ?
(c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)

Les horaires d'organisation du service (horaire d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ?

A quelle fréquence le service est-il organisé ?
Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?

Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? (délai d'attente, délai de réservation, ...)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Très mauvaise situation

Très bonne situation

POUR ATTEINDRE LE SERVICE ...
Le service est-il éloigné de mon lieu d'habitation ?

Existe-t-il un moyen de transport adapté à mes besoins pour atteindre ce service ?

La durée de déplacement vers ce service est-elle raisonnable ?

Le coût de transport est-il raisonnable en fonction de mes moyens financiers ?

Puis-je entrer et me déplacer dans l'environnement de ce service ?

POUR UTILISER LE SERVICE ...
Le service est-il adapté à mes capacités ?

L'équipement lié à ce service est-il facile à utiliser ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Très mauvaise situation

Très bonne situation

DISPONIBILITE				 CRITERES A EVALUER		Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← → Très bonne situation									
DIMENSIONS	IMAGE symbolique	Définitions des dimensions		 CRITERES A EVALUER											
DISPONIBILITE		= La possibilité, en nombre et en temps, qu'une personne ou un groupe de population puisse fréquenter ou utiliser dans son milieu de vie divers aménagements, technologies, infrastructures et services. La disponibilité vérifie la présence et la durée d'accès aux facilités. DISPONIBILITE = NOMBRE + FREQUENCE + DUREE + HORAIRE		Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ? <i>(c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)</i>											
				Les horaires d'organisation du service <i>(horaire d'ouverture, ...)</i> sont-ils adaptés à mes besoins ?											
				A quelle fréquence le service est-il organisé ? <i>Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?</i>											
				Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? <i>(délai d'attente, délai de réservation, ...)</i>											
ADAPTABILITE				capacités ?		Très mauvaise situation ← → Très bonne situation 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← → Très bonne situation									
				L'équipement lié à ce service est-il facile à utiliser ?		Très mauvaise situation ← → Très bonne situation 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← → Très bonne situation									

DISPONIBILITÉ



Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case																													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																				
Très mauvaise situation					Très bonne situation																								
L'accès au service doit être amélioré car il présente des lacunes importantes selon mon expérience.					L'accès au service est assez satisfaisant (même si certaines choses peuvent être améliorées) selon mon expérience.																								
Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ? (c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)		<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Très mauvaise situation</td> <td colspan="5">Très bonne situation</td> </tr> </table>								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Très mauvaise situation					Très bonne situation				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																				
Très mauvaise situation					Très bonne situation																								
Les horaires d'organisation du service (horaire d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ?		<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Très mauvaise situation</td> <td colspan="5">Très bonne situation</td> </tr> </table>								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Très mauvaise situation					Très bonne situation				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																				
Très mauvaise situation					Très bonne situation																								
A quelle fréquence le service est-il organisé ? Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?		<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Très mauvaise situation</td> <td colspan="5">Très bonne situation</td> </tr> </table>								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Très mauvaise situation					Très bonne situation				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																				
Très mauvaise situation					Très bonne situation																								
Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? (délai d'attente, délai de réservation, ...)		<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Très mauvaise situation</td> <td colspan="5">Très bonne situation</td> </tr> </table>								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Très mauvaise situation					Très bonne situation				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																				
Très mauvaise situation					Très bonne situation																								

4 compagnies de transports adapté existent dans ma région.

Ces compagnies fonctionnent de 6 heures à 22 heures

Le dimanche et les jours fériés il est très difficile d'obtenir un transport.

Le délai de réservation est au minimum de 24h et en cas d'imprévu il est impossible d'obtenir un transport

DISPONIBILITÉ



Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case



Très mauvaise situation

Très bonne situation

L'accès au service doit être amélioré car il présente des lacunes importantes selon mon expérience.

L'accès au service est assez satisfaisant (même si certaines choses peuvent être améliorées) selon mon expérience.

Nombre ?
Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ?
(c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)



Très mauvaise situation

Très bonne situation

Horaire ?
Les horaires, d'organisation du service (horaires d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ?



Très mauvaise situation

Très bonne situation

Fréquence ?
A quelle fréquence le service est-il organisé ?
Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?



Très mauvaise situation

Très bonne situation

Délai ?
Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? (délai d'attente, délai de réservation, ...)



Très mauvaise situation

Très bonne situation

4 compagnies de transports adapté existent dans ma région.

Ces compagnies fonctionnent de 6 heures à 22 heures

Le dimanche et les jours fériés il est très difficile d'obtenir un transport.

Le délai de réservation est au minimum de 24h et en cas d'imprévu il est impossible d'obtenir un transport

Comment utiliser ce questionnaire ?

De l'individuel au collectif ...

DIMENSIONS	IMAGE symbolique	Définitions des dimensions	CRITERES A EVALUER	Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case									
			?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DISPONIBILITE		« La possibilité, en nombre et en temps, qu'une personne ou un groupe de population puisse fréquenter ou utiliser dans son milieu de vie divers aménagements, technologies, infrastructures et services. La disponibilité vérifie la présence et la durée d'accès aux facilities » DISPONIBILITE = « NOMBRE » + « FREQUENCE » + « DUREE » + « HORAIRE »	Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ? (C'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Les horaires d'organisation du service (horaire d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			A quelle fréquence le service est-il organisé ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ACCESSIBILITE : * spatiale (architecture, urbanisme, technologies, communication)		« L'accessibilité évalue la relation entre l'offre et la demande de services en fonction de la localisation, du temps et du mode de déplacement, de la distance et du coût. L'accessibilité évalue la qualité de l'environnement (infrastructures, services, technologies, ...) à pouvoir être utilisé par divers groupes de population afin de réaliser leurs activités de la vie quotidienne. Accessibilité spatiale : Accessibilité architecturale Accessibilité aux technologies » ACCESSIBILITE = « LOCALISATION » + « DISTANCE » + « TEMPS » + « MODE DE DEPLACEMENT » + « NORMES ERGONOMIQUES » (architecturales, urbanisme, technologiques, communication, ...)	POUR ATTEINDRE LE SERVICE ...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Le service est-il éloigné de mon lieu d'habitation ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Existe-t-il un moyen de transport adapté à mes besoins pour atteindre ce service ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			La durée de déplacement vers ce service est-elle raisonnable ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Le coût de transport est-il raisonnable, en fonction de mes moyens financiers ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Puis-je entrer et me déplacer dans l'environnement de ce service ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			POUR UTILISER LE SERVICE ...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Le service est-il adapté à mes capacités ?	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10



Comment utiliser ce questionnaire ?

DIMENSIONS	IMAGE symbolique	Définitions des dimensions	CRITERES A EVALUER	Indiquez votre appréciation en indiquant une X sur la case
				1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
			L'accès au service doit être amélioré car l'importance des choses importantes selon mon expérience.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
			L'accès au service est assez satisfaisant (même si certaines choses peuvent être améliorées) selon mon expérience.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
DISPONIBILITE		« La possibilité, en nombre et en temps, où une personne ou un groupe de personnes puisse fréquenter ou utiliser dans son milieu de vie divers aménagements, technologies, infrastructures et services. La disponibilité vérifie la présence et l'heure d'accès aux facilities. » DISPONIBILITE = « HEURE » + « FREQUENCE » + « DURÉE » + « MOYENS »	Présence en nombre suffisant du service dans ma communauté ? (C'est-à-dire la zone géographique dans laquelle je peux me déplacer) Les horaires d'organisation du service (horaire d'ouverture, ...) sont-ils adaptés à mes besoins ? A quelle fréquence le service est-il organisé ? Tous les jours ? Plusieurs fois par jour ? Le WE ? Les jours fériés ? Quel est le temps d'attente pour accéder à ce service ? (sauf d'attente, délai de réservation, ...)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
			POUR ATTEINDRE LE SERVICE ... Le service est-il éloigné de mon lieu d'habitation ? Existe-t-il un moyen de transport adapté à mes besoins pour atteindre ce service ? La durée de déplacement vers ce service est-elle raisonnable ? Le coût de transport est-il raisonnable, en fonction de mes moyens financiers ?	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
			Puis-je entrer et me déplacer dans l'environnement de ce service ?	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
			POUR UTILISER LE SERVICE ... Le service est-il adapté à mes capacités ? L'équipement lié à ce service est-il facile à utiliser ?	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation
ACCESSIBILITE :		« L'accessibilité désigne la relation entre l'offre et la demande de services en fonction de la localisation du temps et du mode de déplacement, de la distance et du coût. L'accessibilité désigne la qualité de l'environnement (infrastructures, services, technologies, ...) à pouvoir être utilisé par divers groupes de population afin de réaliser leurs activités de la vie quotidienne. Accessibilité spatiale : Accessibilité architecturale Accessibilité aux technologies » ACCESSIBILITE = LOCALISATION + DISTANCE + TEMPS + MODE DE DEPLACEMENT + MOYENS + ERGONOMIQUES (infrastructures, services, technologies, ...)		1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très mauvaise situation ← Très bonne situation

Plaidoyer

DISPONIBILITE		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100
ACCESSIBILITE : * spatiale * physique		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100
ACCEPTABILITE		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100
ABORDABILITE		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100
UTILISABILITE		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100
ADAPTABILITE		1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100

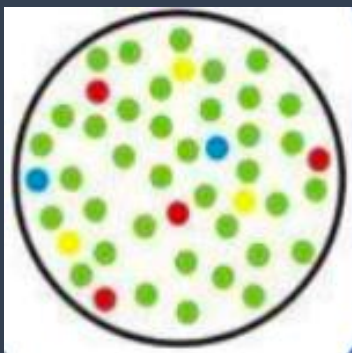


3 références pour guider nos aménagement collectifs durables sur l'environnement d'apprentissage



Dans la philosophie de l'inclusion, on considère que :

- Ce n'est plus à l'enfant / le jeune de s'adapter aux normes attendues (*même avec l'aide d'aménagements raisonnables*)
Les aménagements raisonnables viennent souvent après que les difficultés soient apparues chez un élève.
- Le système scolaire (l'école, la classe) doit se penser de sorte à être ouvert à toutes les particularités individuelles.
- Il faut anticiper la diversité et la considérer comme la nouvelle norme et s'y adapter.
- La pédagogie de l'inclusion se base **sur l'anticipation des difficultés** qui pourraient émerger et sur la mise en œuvre de **stratégies préventives** pour empêcher l'apparition de celles-ci.



INCLUSION ... en bref

- Absence de catégories
- Prise en compte de la diversité
- Favoriser les stratégies collectives de prévention plutôt de les mesures individuelles

Mettre en œuvre *les principes de la conception universelle des apprentissages (CUA)* : « Comme professeur, comment rendre mon enseignement accessible à tous les élèves / étudiants ? »

SITUATIONS DE HANDICAP ET ENSEIGNEMENT INCLUSIF

Guide d'appui et de ressources



Université de Nantes
2018

JUILLET 2018



UNIVERSITÉ DE NANTES

**la conception universelle
des apprentissages (CUA)**



Mettre en œuvre *les principes de la conception universelle des apprentissages (CUA)* : « **Comme professeur, comment rendre mon enseignement accessible à tous les élèves / étudiants ?** »

SITUATIONS DE HANDICAP ET ENSEIGNEMENT INCLUSIF

Guide d'annuaire et de ressources

la conception universelle des apprentissages

1. **Offrir plusieurs moyens de représentation** des contenus de l'enseignement: la compréhension diffère d'un enfant/jeune à l'autre = **le « quoi »**
2. **Fournir plusieurs moyens d'expression et d'action** pour explorer les contenus d'apprentissage = **le « comment »**
3. **Fournir plusieurs moyens d'engagement** pour participer de façon active = **« le pourquoi »**

Université de Nantes
2018

JUILLET 2018



UNIVERSITÉ DE NANTES



Une société inclusive ... une utopie ?

TRIBUNE

Guy Hagège, président de la
Fegapei

Société inclusive : un "projet" politique universel

Les dépenses publiques liées aux politiques du handicap sont un investissement
et non une charge pour une société durable.

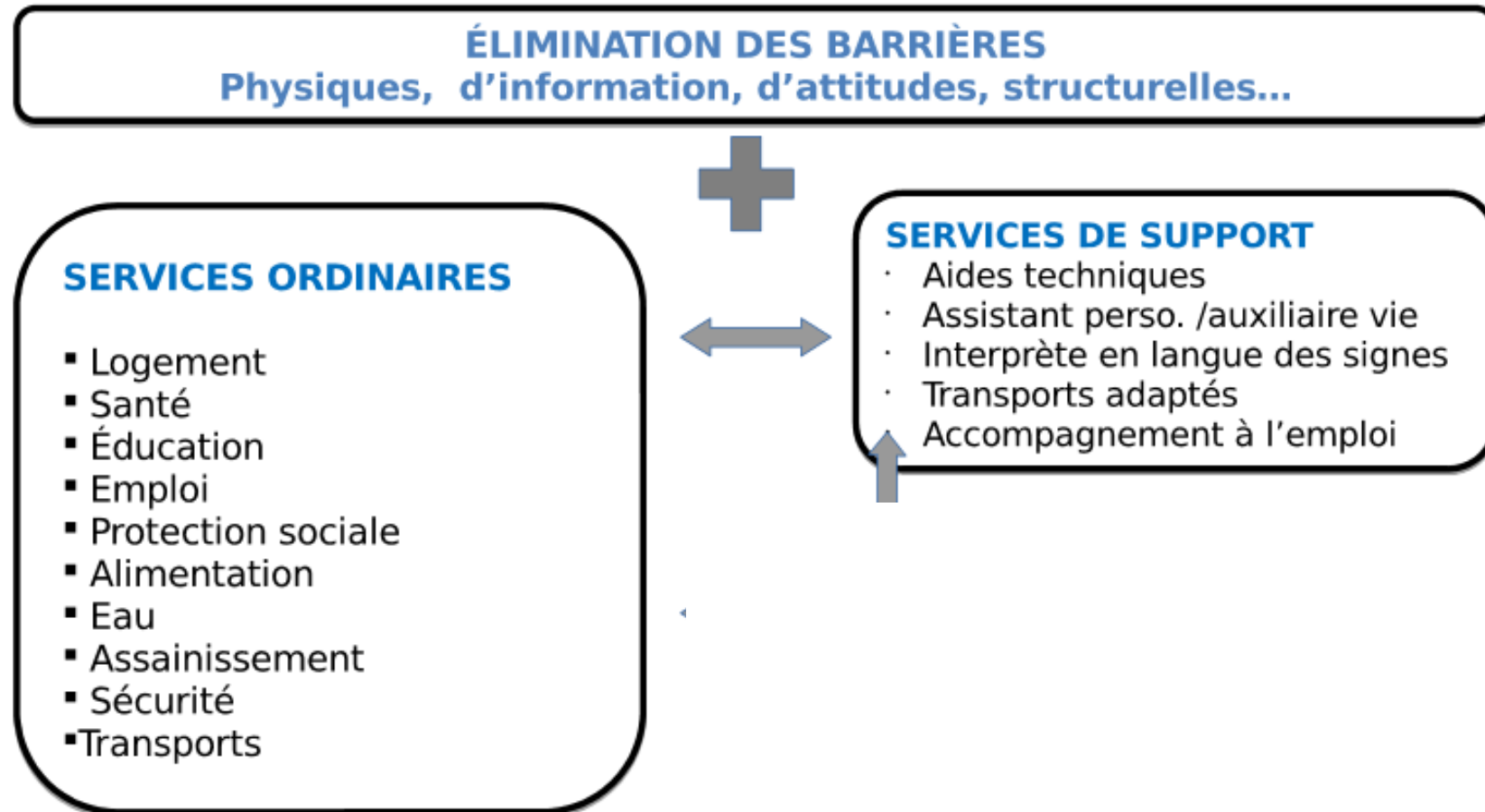
Fédération nationale des
associations gestionnaires au
service des personnes handicapées
et fragiles

Le Monde du 7/10/2011

C'est peut-être un « *esprit d'utopie* » mais qui prend appui
sur le réel pour le transformer !

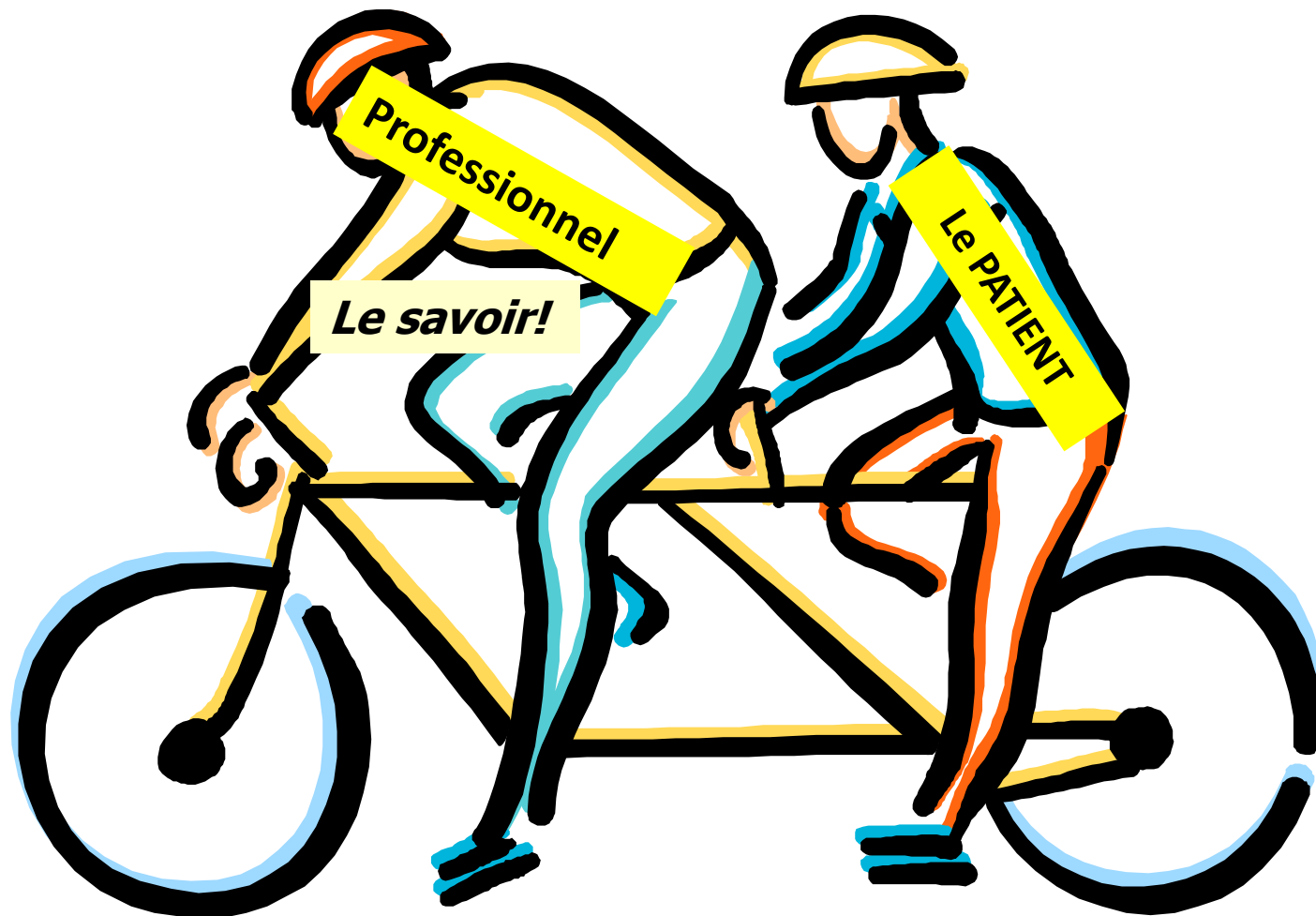
La [FEGAPEI](#) fédère 500 associations et 4 000 établissements et services pour personnes
handicapées et fragiles.

Approche inclusive = évolution de l'offre de services

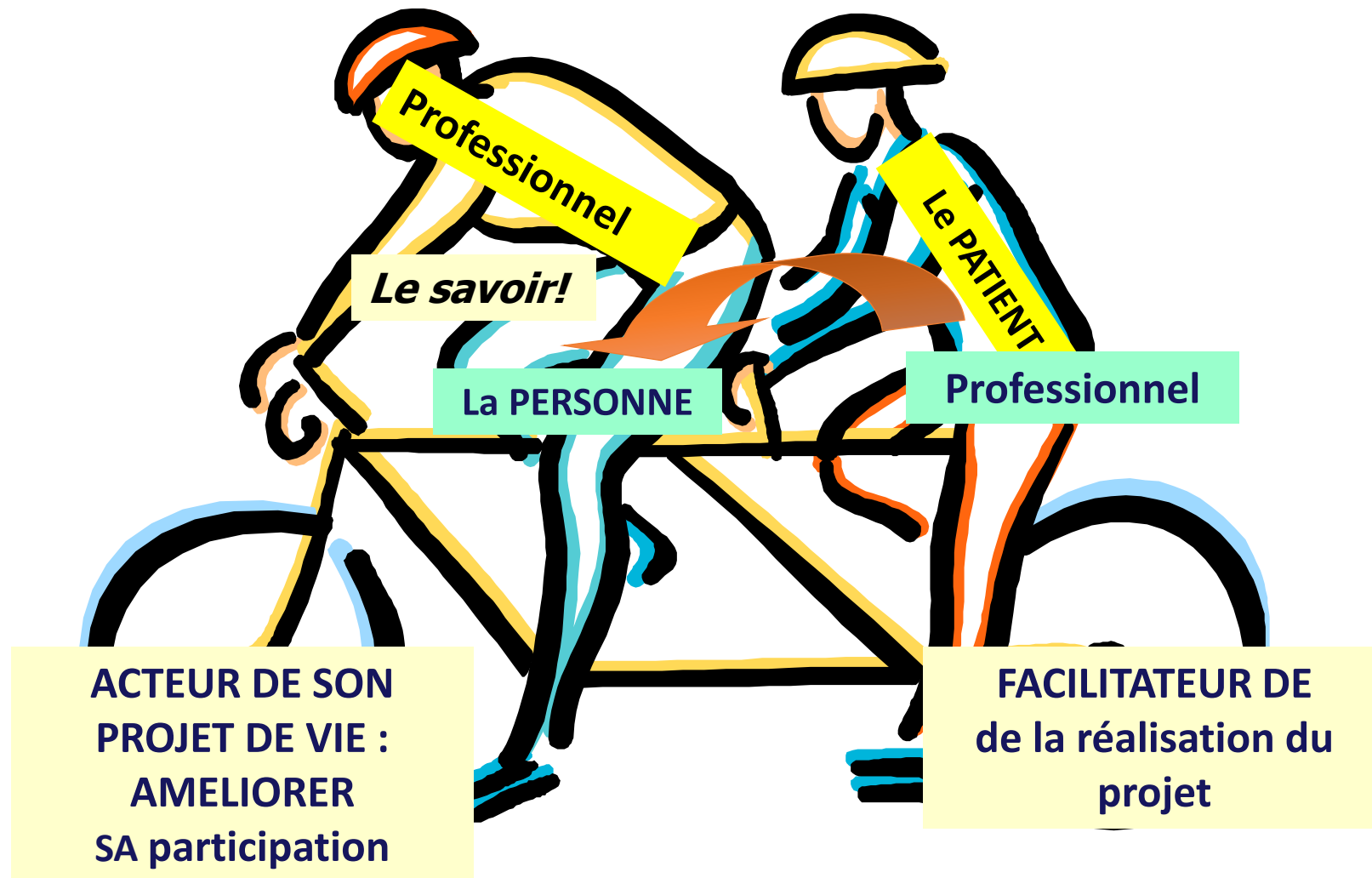


Source : équipes de HI Moyen Orient et Sud Est Europe

L'inclusion ...une évolution de nos valeurs,
de nos pratiques !



L'inclusion ...une évolution de nos valeurs,
de nos pratiques !

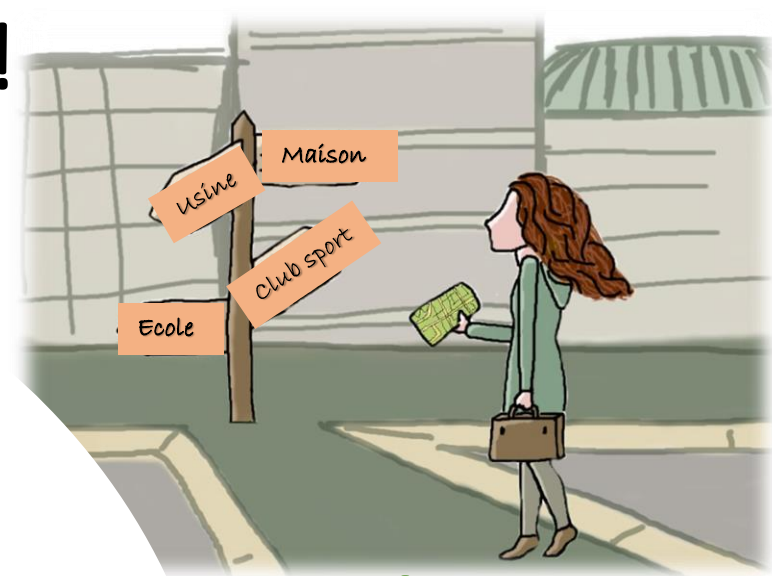


Il faut renoncer à ***se complaire entre soi*** car il y a urgence à s'ouvrir à ***l'espace public***: c'est dans cet espace que peut se construire l'égalité face aux droits.

Transformer nos organisations pour les ouvrir au milieu ordinaire constitue l'un des pivots essentiels d'une politique d'inclusion.



Quitter sa zone de confort ... !



**Agir dans et avec
l'environnement
c'est parfois
quitter la
zone de confort
de ses habitudes
professionnelles**

Partie 4

LES ENJEUX ...





Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2019
Français
Original: anglais

Rapport de la visite des experts en France en octobre 2017 présenté à la 40^e session des UN en mars 2019

Conseil des droits de l'homme

Quarantième session

25 février-22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Visite en France

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits
des personnes handicapées*

Résumé

La Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar, a effectué une visite en France du 3 au 13 octobre 2017. Dans son rapport sur cette visite, la Rapporteuse spéciale examine les questions liées aux droits des personnes handicapées en France métropolitaine à la lumière des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme. Sur la base des informations rassemblées avant, pendant et après la visite, elle met en lumière les progrès réalisés par la France, depuis que celle-ci a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010, pour assurer la protection des droits des personnes handicapées dans sa législation, ses politiques et ses programmes. La Rapporteuse spéciale souligne également les lacunes et les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées et formule des recommandations pour aider le Gouvernement à transformer la société française et à offrir des réponses et des solutions inclusives à toutes les personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres.



Problèmes à régler en ce qui concerne l'harmonisation des lois et des directives

18. Tout en saluant le cadre légal exhaustif français, la Rapporteuse spéciale fait remarquer que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées n'est pas pleinement conforme à la Convention et a une portée plus limitée. Par exemple, la loi ne fait pas référence aux droits fondamentaux tels que les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, ni au droit à la reconnaissance de la personne juridique dans des conditions d'égalité et au droit de jouir de la capacité juridique sur la base de l'égalité avec les autres. De plus, la définition du handicap figurant à l'article 2 (qui porte modification de l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles) est axée sur la déficience et non sur l'interaction de la personne avec l'environnement et sur les obstacles existants, et elle devrait donc être revue. En ce qui concerne l'accès aux services de communication en ligne, l'article 47 de la

*« Les tentatives actuelles pour répondre aux besoins des personnes handicapées sont extrêmement spécialisées, isolées et cloisonnées. L'accent est mis sur la déficience de l'individu et **non pas sur la transformation de la société et de l'environnement...** (ce qui) perpétue la méprise selon laquelle les personnes handicapées seraient "objets de soins " et non pas " sujets de droits ". »*

Mme Catalina Devandas- Aguilar,
Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées,
à l'issue de sa visite en France en octobre 2017

Pour rappel : la dimension contraignante de la CDPH !



2017



21,80 %

**Répartition suivant la nature des réclamations adressées
à l'institution dans le domaine de la lutte
contre les discriminations**

Critères / Domaines	Emploi privé	Emploi public	Service public	Biens et services	Éduca- tion	Loge- ment	Total
Handicap	3,80%	4,90%	3,80%	3,50%	3,80%	2,00%	21,80%
Origine/Race/Ethnie	6,40%	3,40%	3,10%	2,00%	1,20%	1,50%	17,60%
État de santé	3,80%	4,90%	1,20%	1,10%	0,60%	0,30%	11,90%
Nationalité	0,70%	0,30%	4,30%	1,20%	0,30%	0,30%	7,10%
Activités syndicales	3,10%	2,50%	0,20%	0,00%	0,10%	0,00%	5,90%
Âge	2,30%	1,30%	0,50%	0,80%	0,30%	0,30%	5,50%
Convictions religieuses	1,10%	0,50%	1,40%	0,70%	0,50%	0,10%	4,30%

2017



21,80 %

**Répartition suivant la nature des réclamations adressées
à l'institution dans le domaine de la lutte
contre les discriminations**

Critères / Domaines	Emploi privé	Emploi public	Service public	Biens et services	Éduca- tion	Loge- ment	Total
Handicap	3,80%	4,90%	3,80%	3,50%	3,80%	2,00%	21,80%
Origine/Race/Ethnie	6,40%	3,40%	3,10%	2,00%	1,20%	1,50%	17,60%
État de santé	3,80%	4,90%	1,20%	1,10%	0,60%	0,30%	11,90%
Nationalité	0,70%	0,30%	4,30%	1,20%	0,30%	0,30%	7,10%
Activités syndicales	3,10%						
Âge	2,30%						
Convictions religieuses	1,10%						

**Le handicap = cause principale
de discrimination**

2020

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

21,20 %

PRINCIPAUX MOTIFS DE DISCRIMINATION (SIÈGE ET DÉLÉGUÉS)

CRITÈRE PRINCIPAL DE DISCRIMINATION	TOTAL	EMPLOI PRIVÉ	EMPLOI PUBLIC	SERVICE PUBLIC	BIENS ET SERVICES	ÉDUCATION / FORMATION	LOGEMENT
Handicap	21,2%	3,8%	4,8%	5,0%	2,9%	3,7%	1,2%
Origine	13,3%	4,7%	2,7%	2,1%	1,7%	0,7%	1,4%
État de santé	11,3%	3,4%	4,1%	1,8%	0,9%	0,8%	0,3%
Nationalité	8,1%	0,7%	0,3%	5,7%	0,6%	0,4%	0,4%
Situation de famille	5,9%	1,0%	0,9%	1,0%	2,2%	0,3%	0,5%
Âge	5,7%	1,8%	0,9%	1,3%	1,2%	0,2%	0,3%

2020

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

21,20 %

PRINCIPAUX MOTIFS DE DISCRIMINATION (SIÈGE ET DÉLÉGUÉS)

CRITÈRE PRINCIPAL DE DISCRIMINATION	TOTAL	EMPLOI PRIVÉ	EMPLOI PUBLIC	SERVICE PUBLIC	BIENS ET SERVICES	ÉDUCATION / FORMATION	LOGEMENT
Handicap	21,2%	3,8%	4,8%	5,0%	2,9%	3,7%	1,2%
Origine	13,3%	4,7%	2,7%	2,1%	1,7%	0,7%	1,4%
État de santé	11,3%	3,4%	4,1%	1,8%	0,9%	0,8%	0,3%
Nationalité	8,1%	0,7%	0,3%	5,7%	0,8%	0,4%	0,4%
Situation de famille	5,9%						%
Âge	5,7%						%

Le handicap est toujours la cause principale de discrimination

S. Forgeron
B. Kerroumi

Stéphane Forgeron
Bachir Kerroumi

Handicap : l'amnésie collective

La France est-elle encore le pays
des droits de l'Homme ?

Handicap : l'amnésie collective



dunod

18/09/2021 15:48

Septembre 2021
NOUVEAU

Stéphane Forgeron
Bachir Kerroumi

Handicap : l'amnésie collective

La France est-elle encore le pays
des droits de l'Homme ?



STÉPHANE FORGERON

est auditeur interne dans le secteur bancaire. Diplômé d'HEC Paris, il a 18 ans d'expérience professionnelle et a occupé différentes fonctions à l'étranger. Il a notamment écrit de nombreux articles sur la conception universelle, et a participé à trois ouvrages collectifs sur la vie autonome des personnes handicapées (éditions Dunod).

BACHIR KERROUMI

est docteur en sciences de gestion et chercheur à l'université Gustave Eiffel. Il est président de l'association Paul Guinot. Il est notamment l'auteur de deux romans autobiographiques : *Le voile rouge* (Gallimard, 2009), *Le miroir de l'exil* (Complicités, 2017).

Septembre 2021
NOUVEAU

« La norme c'est personne,
la diversité c'est tout le monde »

(Charles Gardou – la société inclusive, parlons-en)

La diversité est un défi et un enrichissement
pour l'environnement plutôt qu'un problème !

MAIS au Moyen Age en vieux français ...

divers = *cruel, mauvais, sauvage*
diversifier = *tourmenter, inquiéter*

**Aujourd'hui la diversité, le singulier
nous feraient-ils peur ?**

Pour conclure ...

La société inclusive, parlons-en ! de Charles Gardou



« *Etre inclusif* n'est donc pas faire de *l'inclusion*, pour corriger *a posteriori* les dommages des iniquités, des catégorisation et des ostracismes. C'est redonner sens à la vie sociale dans *la maison commune* ... »



Pour d'autres informations ...

Rendez-vous sur le site du RIPPH

<https://ripph.qc.ca/>



Partenaire et représentant en France du



Rechercher ...

Devenir membre

Faire un don

Respect des droits et pleine participation sociale des personnes en situations de handicap !

Qui sommes nous ? ▾ Nos actions ▾ Modèle MDH-PPH ▾ Formations ▾ Agissez avec nous ▾ Ressources ▾

Pour d'autres informations ... <https://vision-inclusive.org>